

## REGLEMENT DES GRADES PRÉAMBULE

### INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION DES GRADES

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées.

Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (shin-ghi-tai).

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dans) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions de l'article 433-17 du code pénal avec des peines de 1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

### PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Les grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées symbolisent les valeurs de l'esprit et du corps : shin - ghi - tai (esprit - technique - efficacité).

La partie sportive « tai » est une condition indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus mais qui ne se suffit pas à elle-même pour déterminer la compétence complète du grade. Les deux autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Avec le temps, la maîtrise des valeurs et la façon de les appréhender évoluent du fait de l'âge, et des modalités de pratique. Ces évolutions sont prises en comptes dans les parcours de formation et de certification des grades.

L'expérience par la pratique et l'avancée dans l'âge rend le « tai » moins efficient.

Le « ghi » est une valeur qui s'acquiert de différentes façons et sur le long terme.

Le « shin » est la valeur fondatrice des deux autres et se doit nécessairement de s'étoffer à mesure de l'évolution dans hiérarchie des grades.

Comme pour toute autre manifestation de Judo, Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le candidat n'est pas digne de se présenter ; s'il est évaluateur, qu'il n'est pas digne de juger l'examen.

Des délais de présentation sont imposés entre les validations de passages de grades successifs.

Un temps minimum de maturation indispensable doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du judo, jujitsu et disciplines associées. Pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du judo, jujitsu, avait défini les principes du judo, jujitsu par deux maximes :

- Seiryoku Zenyo (utilisation optimum de l'énergie).
- Jita Kyoei (entraide et prospérité mutuelle).

Dans cet esprit, la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

### FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CSDGE

La CSDGE suit un principe fondamental en matière de délivrance des grades qui obéit à la maxime « Entraide et prospérité mutuelle », principe selon lequel tout grade doit donner lieu à une contrepartie qui peut être de nature différente selon les grades (examen, contribution...).

Ce principe s'applique quel que soit le grade (1er dan et plus) et quelle qu'en soit la nature (grade aménagé, grade délivré à titre exceptionnel...).

### SEMANTIQUE

Concernant les activités du Jujitsu, il est entendu que pour l'ensemble des dispositions liées à la réglementation des grades, il peut être utilisé de manière similaire les termes « ju-jitsu » (terme réglementaire) ou « jiu-jitsu » (terme plus utilisé de façon usuelle par la communauté des pratiquants du Jujitsu Brésilien).

## 1 - STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA FFJDA

### 1.1 - TEXTES DE REFERENCES

Article L212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des Fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 5 août 2016 : fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et leur composition (JORF n°0190 du 17 août 2016 – Texte n°29) modifié par l'arrêté du 4 février 2025 (JORF n°0034 du 9 février 2025 – Texte n°42).

Arrêté du 3 juillet 2022 : complétant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et modifié par l'arrêté du 8 septembre 2022 (JORF n°0179 du 4 août 2022 – Texte n°53 et JORF n°0221 du 23 septembre 2022 – Texte n°30).

Article A212-175-15 du code du sport : codification de la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents.

### 1.2 - COMPOSITION, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE DE LA FFJDA

#### 1.2.1 - Définition

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la CSDGE de la FFJDA est désigné par le Président de la Fédération, lui-même membre de droit. Pour le fonctionnement de la CSDGE, un membre est élu en son sein secrétaire général de la CSDGE, sur proposition du Président.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA contribue à maintenir l'unité des grades du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

#### 1.2.2 - Rôle de la commission

Elle doit :

- Préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie.
- Susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (shin-ghitai).
- Etudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis.
- Soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Sports, les conditions de délivrance des grades et dans.

#### 1.2.3 - Composition de la commission

Conformément aux textes de référence, la composition de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA est ainsi déterminée:

- Deux tiers des membres représentant la FFJDA parmi lesquels un Président de la CSDGE, désigné par le Président de la FFJDA, le Directeur Technique National (DTN), membre de droit, et le Secrétaire Général de la CSDGE.

- Un tiers des membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs.

Cette répartition proportionnelle se fait au plus fort reste. A cette fin, les fédérations mentionnées à l'article A212-175-15 du code du sport établissent un tableau récapitulatif du nombre de pratiquants licenciés de la ou des disciplines concernées pour chaque fédération multisports, affinitaires, scolaire et universitaire concernée.

Les membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents doivent être titulaires d'un 6e dan ou d'un grade équivalent. A défaut, des membres titulaires d'un 5e dan ou d'un 4e dan ou d'un grade équivalent peuvent être désignés.

La durée du mandat des membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations mentionnées à l'article A212-175-15 du code du sport.

#### 1.2.4 - Fonctionnement de la CSDGE

- La CSDGE se réunit au moins trois fois par an.
- L'ordre du jour est fixé par le président de la CSDGE sur proposition du secrétaire général de la CSDGE, en accord avec le DTN.
- Les questions diverses seront à adresser en CSDGE dans un délai d'au moins 15 jours précédant la réunion plénière.
- La présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour statuer quant aux modifications réglementaires et aux demandes de grade à titre exceptionnel. Ces décisions se prennent aux trois-quarts des membres présents et aucune procuration n'est acceptée.
- La convocation et l'ordre du jour sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.
- Des documents nécessaires à la réunion peuvent être envoyés en amont de la commission.

Lorsqu'une décision relevant de la compétence de la commission plénière de la CSDGE doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres de la commission plénière de la CSDGE par voie électronique.

Les décisions prises par consultation électronique ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de la commission plénière de la CSDGE.

Les demandes individuelles de grade exceptionnel ou grade aménagé, pour ceux ne relevant pas de l'échelon territorial et de candidatures aux hauts-grades, seront prises en compte pour étude dès lors qu'elles seront transmises via le CODG et le CORG après avis.

### 1.3 - STRUCTURES ASSURANT LE FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE

#### 1.3.1 - Sur le plan national

Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, la CSDGE instaure les sous-commissions suivantes : le comité des Hauts Grades, le comité des Très Hauts Grades, la commission en charge de l'étude de la réglementation, la commission de médiation, et toute commission ad hoc nécessaire à son fonctionnement qui peut être proposée et réunie à l'initiative du président de la CSDGE.

La composition des différentes sous-commissions est déterminée en commission plénière de la CSDGE en début d'olympiade.

Le Secrétaire Général de la CSDGE assurera la présidence de l'ensemble des sous-commissions.

## 1.3.1.1 - La sous-commission en charge de la réglementation des grades

C'est l'organe réglementaire de la CSDGE de la FFJDA.

### • Composition :

- Le secrétaire général.
- Au moins 8 membres, dont au minimum un choisi parmi les représentants des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- Le DTN de la FFJDA.
- Le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

### • Rôle :

- Etude, proposition en commission plénière des modifications réglementaires et statutaires des grades.
- Modification des contenus techniques d'examen.
- Evolutions réglementaires.

### • Fonctionnement :

La commission des règlements de la CSDGE se réunit au moins une fois par saison, et peut être réunie plusieurs fois en fonction de la nécessité des travaux à effectuer.

## 1.3.1.2 - Le Comité des Hauts Grades

### • Composition :

- Du Président de la CSDGE.
- Du secrétaire général de la CSDGE.
- D'un représentant haut gradé au minimum 7e dan de chaque région devant siéger à la CORG.
- D'un membre haut gradé choisi parmi les représentants des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- Du DTN de la FFJDA.
- Du chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

### • Rôle :

Dans le respect des principes fondamentaux du judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, cet organe veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du judo français.

- Etude des candidatures aux examens nationaux 5e, 6e et 7e dans.
- Réflexions sur les conditions, critères et fonctionnements pouvant être proposés à la CSDGE.

### • Fonctionnement :

Le comité des hauts-grades se réunit au moins une fois par saison suffisamment en amont de la commission plénière de la CSDGE afin de préparer les listes et avis retenus à la CSDGE.

## 1.3.1.3 - Le Comité des Très Hauts Grades

### • Composition :

Il est composé de 5 personnes dont 2 féminines, 2 masculins, 8e dan minimum et du secrétaire général de la CSDGE.

### • Rôle :

Etude d'une liste de personnes promouvables pour l'accès au 8e, 9e et 10e dans.

### • Fonctionnement :

Le comité des très hauts grades se réunit au moins une fois par saison, suffisamment en amont de la commission plénière de la CSDGE afin de préparer la présentation des candidats retenus à la CSDGE.

## 1.3.1.4 - La commission de médiation de la CSDGE

### • Composition de la commission de médiation :

- Le Président de la CSDGE.
- Le Secrétaire général de la CSDGE.
- Le DTN de la FFJDA ou son représentant.
- Un membre de l'exécutif fédéral.
- Deux membres de la CSDGE (1 femme et 1 homme).
- Un représentant des fédérations affinitaires.

### • Rôle :

La commission de médiation de la CSDGE a pour mission de trouver une solution amiable en vue de régler tout litige éventuel entre les postulants aux grades et dans, et les Organismes Territoriaux Délégués (CORG et CODG) de la FFJDA ayant donné un avis défavorable quant à la candidature du demandeur, licencié ou non licencié, conformément aux textes officiels.

### • Fonctionnement :

La commission, après avoir été saisie par lettre recommandée, instruira la demande et effectuera la médiation.

Pour ce faire, la commission de médiation bénéficie de tout pouvoir de convocation, de demande d'information, etc. auprès de toute personne ou institution permettant d'apporter des précisions utiles.

La commission formalisera par écrit l'accord trouvé entre les parties ou accepté par toutes les parties.

Si la médiation est infructueuse, la commission constatera par écrit cette situation et proposera à la commission plénière de la CSDGE de la FFJDA une décision que celle-ci entérinera, ou pas.

La commission se réunira à chaque fois qu'elle sera sollicitée et cela au moins trois semaines avant une plénière de la CSDGE de la FFJDA.

## 1.3.1.5 - Autres commissions et groupes de travail

### • Sous-commission Kendo et Disciplines Rattachées :

Elle est chargée de proposer à la CSDGE la réglementation des grades kendo et disciplines associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines. Elle soumet pour approbation à la CSDGE la liste des haut gradés dans ses disciplines (4e dan et plus).

### • Les groupes de travail ponctuels et sous-commissions ad hoc :

Mis en place occasionnellement par la CSDGE de la FFJDA pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation.

Il est notamment privilégié la constitution de groupes d'experts par thématiques, lorsqu'il s'agit de travaux spécifiques aux différentes disciplines : judo, ju-jitsu traditionnel, ju-jitsu brésilien, ju-jitsu contact.

## 1.3.2 - Sur le plan régional : Commission d'Organisation Régionale des Grades (CORG)

### • Composition :

Chaque ligue doit mettre en place une Commission d'Organisation Régionale des Grades (CORG) composée :

- Du président de ligue, président et responsable de la CORG.
- Du Directeur Technique Régional, ou d'un conseiller technique le représentant, responsable technique des examens et du suivi de la formation des juges.
- D'un référent CORG, qui pourra être secondé par un ou plusieurs référent(s) de CORG adjoint(s) chargés du suivi administratif, proposé(s) par le président de ligue et confirmé(s) par la CSDGE de la FFJDA.
- Du vice-président Culture Judo.
- Du représentant 7e dan minimum au Comité des Hauts Grades.

Le Président de la CORG peut inviter d'autres haut gradés 6e dan et plus et inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la CORG.

### • Rôle :

- Assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA.
- Assurer la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades.
- Veiller à la bonne application et à l'enregistrement des relations grade-championnats.
- Enregistrer et valider les réussites UV et proposer les grades du 1er au 4e dan à l'homologation.
- Coordonner la formation et la certification de juges.
- Enregistrer et instruire les demandes de grades exceptionnels, pour validation du 1er au 4e dan, et pour avis et transmission à la CSDGE pour les grades supérieurs.
- Enregistrer les candidatures aux examens de 5e, 6e et 7e dan, transmises par les CODG, émettre un avis de recevabilité pour transmission à la CSDGE et traitement par le comité des hauts grades.

- Fonctionnement :

- La CORG se réunit à l'initiative du pilotage régional, au moins une fois par saison sportive, et autant de fois que le nécessite la continuité de services et de fonctionnement.

### 1.3.3 - Sur le plan départemental : Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG)

- Composition :

Chaque comité doit mettre en place une Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) composée :

- Du président de comité.
- Du référent CODG, proposé par le comité et entériné par la CORG.
- D'un conseiller technique ou d'un référent technique, proposé par le comité et entériné par le DTR.
- D'au moins un titulaire minimum du grade de 5e dan.

- Rôle :

- Assurer la relation administrative avec la CORG, et la CSDGE de la FFJDA.
- Le cas échéant, assurer la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives déléguées par les ligues.
- Veiller à la bonne application et enregistrement des relations grade-championnats.
- Enregistrer les candidatures aux examens de 5e, 6e et 7e dan, émettre un avis de recevabilité pour transmission à la CORG.

- Fonctionnement :

- La CODG se réunit à l'initiative du pilotage départemental, au moins une fois par saison sportive, et autant de fois que le nécessite la continuité de services et de fonctionnement.

## 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION AUX EXAMENS DE GRADE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat peut circuler librement sur le territoire pour se présenter aux épreuves UV1 kata/forme imposée, UV2 technique et UV3 efficacité, sous réserve de respecter les conditions générales de présentation et d'inscription.

Les participants aux UV des passages de grades (candidats et partenaires) devront porter un judogi blanc sans dossard.

Pour le Jiu-Jitsu Brésilien, il s'agira d'une tenue blanche et conforme à la réglementation sportive en vigueur. [Règles de compétition – Article 16.](#)

### 2.1 - CONDITIONS D'ELIGIBILITE

#### 2.1.1 - Conditions générales de présentation pour les licenciés à la FFJDA

- L'engagement d'un candidat aux épreuves de passage de grade doit être validé par l'enseignant licencié de la FFJDA déclaré sur le contrat club dans lequel le candidat est licencié au cours de la saison.
- Pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la FFJDA et de la CSDGE.
- Pour le 1er dan, le candidat doit pouvoir justifier d'au moins 2 licences à la FFJDA ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo ou de Jujitsu à la date de la première épreuve de l'examen.
- Pour tous les dans, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif.

#### 2.1.2 - Conditions générales de présentation pour les non-licenciés à la FFJDA

Sont concernés : les candidats adhérents à des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées reconnues par le CNOSF.

Les candidats doivent :

- Être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité.
- Justifier de 2 années de licence FFJDA ou de la fédération concernée.

Si le candidat est licencié à la FFJDA pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'assemblée générale de la FFJDA pour les différents tests d'accès aux grades.

Il devra :

- Présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la FFJDA (délivré par les ligues régionales).
- S'acquitter d'un droit de présentation.
- Attester de 2 années de pratique minimum.
- Fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant.

La date officielle du grade fixée par la CSDGE de la FFJDA est celle inscrite sur le carnet de grades.

[Nota : Le prix du carnet de grades et le montant du droit de présentation sont fixés chaque année par l'assemblée générale fédérale.](#)

#### Certificat médical pour l'UV3 :

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou du jujitsu ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical.

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants.](#)

### 2.2 - HOMOLOGATION (AUTHENTIFICATION DES GRADES)

#### 2.2.1 - Homologation

Les résultats aux différentes épreuves sont enregistrés par les CORG sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document officiel émanant de la FFJDA.

Les grades sont authentifiés par le diplôme officiel remis par la CSDGE qui est garante du grade ainsi que de sa date d'obtention.

Pour pouvoir se présenter au dan supérieur, il faut que le précédent ait été homologué par la CSDGE.

Tout dan obtenu à titre exceptionnel ne peut permettre l'accès au grade supérieur, excepté dans les conditions fixées à la partie intitulée « Demandes de grade à titre exceptionnel ».

#### 2.2.2 - Licences et carnet de grades

Pour être homologués, les résultats enregistrés par les CORG doivent figurer sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document de la FFJDA.

Le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le carnet de grades délivré par la Ligue dont ressort le pratiquant doit être dûment rempli et signé.

#### 2.2.3 - Authentification des résultats

[Pour l'UV3 Efficacité :](#)

Sont comptabilisés pour l'obtention du grade les points marqués lors :

- Des shiai / tests d'efficacité.
- Des compétitions officielles, telles qu'elles figurent dans la réglementation sportive.
- Des compétitions appliquant la relation grade-championnat.

[Shiai : se reporter aux règlements spécifiques.](#)

[Relation grade-championnat : se reporter aux règlements spécifiques.](#)

[Pour les UV1 Kata/Forme imposée et UV2 Technique :](#)

Seules les UV obtenues doivent figurer sur l'extranet ou carnet de grades : date, lieu, n° UV et signature CORG de validation.

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur l'extranet ou le carnet de grades.

### 2.3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

Les inscriptions se font par l'extranet. C'est de la responsabilité du président de club et du professeur de valider leurs inscriptions en les faisant figurer sur la liste d'ayants droit du club. Le licencié conservera ensuite la possibilité, une fois qu'il figure sur la liste d'ayants droit de procéder lui-même à son inscription et donc de se désinscrire d'un examen.

[Nota : Des conditions d'inscriptions en termes de délais sont imposées par les Ligues organisatrices.](#)

[Des passages de grades doivent être dédiés aux enseignants et dirigeants des OTD.](#)

Du 5e au 7e dan, les formulaires de candidature devront être adressés à la CODG qui les transmettra à la CORG dans les délais impartis. Les CORG ont pour mission d'associer leurs CODG dans l'étude des dossiers.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat des grades de la FFJDA argumentées et motivées par la CODG et la CORG, sans exception (favorable ou défavorable), le Comité des Hauts Grades étudiera les demandes qui seront proposées à la plénière de la CSDGE.

Pour les 8e dan, 9e dan et 10e dan, seul le Comité des Très Hauts Grades proposera une liste de promouvables à la plénière de la CSDGE de la FFJDA.

Du 1er au 4e dan, le relais privilégié du candidat reste la Ligue via la CORG.

Les coordonnées des Ligues sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique :

Fédération > Ligues et Comités : <http://www.ffjudo.com/ligues-et-comites>

## 2.4 - NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES.

### 2.4.1 - JUDO

|                            | UV<br>CONCERNEES | COMPOSITION DU<br>JURY ET NIVEAU<br>DES EVALUATEURS                                                                                      | NOMBRE DE SESSIONS<br>ANNUELLES                                                                                                                                                                                              | NIVEAU<br>D'ORGANISATION                                                                  | ORGANISATION<br>TERRITORIALE : CADRE<br>DE REFERENCE DES<br>EXAMENTS                                          |
|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er dan<br>2e dan          | UV1 et UV2       | 2 évaluateurs<br>minimum, certifiés<br>de niveau régional<br>pour le grade<br>postulé.                                                   | Au moins 3 sessions par<br>Ligue. Coordination assurée<br>par la CORG.<br><br>Nombre de sessions<br>déterminé en fonction de<br>2 paramètres : la durée du<br>passage de grades et le<br>nombre de licencié(e)s.             | Département ou<br>territoires fixés par la<br>CORG.<br><br>Favoriser la proximité.        | Examens traditionnels.<br><br>Examens au sein des<br>structures du PPF<br>(Pôles France et pôles<br>espoirs). |
| 3e dan                     |                  |                                                                                                                                          | Au moins 3 sessions<br>par Ligue.<br><br>Coordination assurée<br>par la CORG.                                                                                                                                                | Région ou territoires<br>fixés par la CORG.<br>Favoriser la proximité.                    |                                                                                                               |
| 4e dan                     |                  |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                           | Examens traditionnels.<br>Examen au sein du<br>Pôle France INSEP                                              |
| 1er dan<br>au<br>3e dan    | UV3              | Corps arbitral<br>validé par la CRA<br>(Commission<br>régionale<br>d'arbitrage) et<br>évaluateurs<br>certifiés pour le<br>grade postulé. | Au moins 3 sessions par<br>Ligue.<br>Coordination assurée au<br>niveau de la CORG. Le nombre<br>de sessions est déterminé par<br>la CORG prenant en compte la<br>durée du passage de grades<br>et le nombre de licencié(e)s. | Niveau régional.<br><br>La coordination est<br>assurée au niveau de<br>la CORG.           |                                                                                                               |
| 4e dan                     |                  |                                                                                                                                          | De préférence inter-ligues<br>pour les féminines (possibilité<br>de regrouper les 2e dan et 3e<br>dan).                                                                                                                      | Niveau national<br>décentralisé par ligue.<br>Calendrier coordonné<br>au niveau national. |                                                                                                               |
| 5e dan<br>6e dan<br>7e dan | UV1 et UV2       | 3 évaluateurs<br>certifiés de niveau<br>national pour le<br>grade postulé.                                                               | Minimum un passage dans la<br>saison.                                                                                                                                                                                        | National.                                                                                 |                                                                                                               |

## 2.4.2 - JUJITSU TRADITIONNEL

|                            | UV<br>CONCERNEES | COMPOSITION<br>DU JURY ET<br>NIVEAU DES<br>EVALUATEURS                                                                                   | NOMBRE DE SESSIONS<br>ANNUELLES                                                                                                                                                           | NIVEAU<br>D'ORGANISATION                                                                                                                         | ORGANISATION<br>TERRITORIALE:<br>CADRE DE<br>REFERENCE DES<br>EXAMENTS    |
|----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 1er dan<br>2e dan          | UV1<br>et<br>UV2 | 2 évaluateurs<br>minimum,<br>certifiés de<br>niveau régional<br>pour le grade<br>postulé.                                                | Au moins 1 session par ligue.<br><br>Nombre de sessions<br>déterminé en fonction de<br>2 paramètres : la durée du<br>passage de grades et le<br>nombre de licencié(e)s.                   | Régional ou<br>interligue.<br><br>Coordination<br>assurée par la<br>CORG.<br>Territoires fixés par<br>la CORG.<br><br>Favoriser la<br>proximité. | Examens<br>traditionnels.                                                 |
| 3e dan                     |                  |                                                                                                                                          | Au moins 1 session par ligue<br>ou interligue.<br>Coordination assurée par la<br>CORG.                                                                                                    |                                                                                                                                                  |                                                                           |
| 4e dan                     |                  |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                  |                                                                           |
| 1er dan<br>au<br>4e dan    | UV3              | Corps arbitral<br>validé par la CRA<br>(Commission<br>régionale<br>d'arbitrage) et<br>évaluateurs<br>certifiés pour le<br>grade postulé. | Au moins 1 session par ligue<br>ou interligues.<br><br>Nombre de sessions<br>déterminé en fonction de<br>2 paramètres : la durée du<br>passage de grades et le<br>nombre de licencié(e)s. | Niveau Régional ou<br>Interligue.<br><br>La coordination<br>est assurée par la<br>CORG.                                                          | Pas de restriction.<br><br>Ouverts aux<br>licenciés des autres<br>ligues. |
| 5e dan<br>6e dan<br>7e dan | UV1<br>et<br>UV2 | 3 évaluateurs<br>certifiés de<br>niveau national<br>pour le grade<br>postulé.                                                            | Minimum un passage dans la<br>saison.                                                                                                                                                     | National                                                                                                                                         |                                                                           |

## 2.4.3 - JIU-JITSU BRESILIEN

|                      | UV<br>CONCERNEES | COMPOSITION DU<br>JURY ET NIVEAU<br>DES EVALUATEURS                                                                                      | NOMBRE DE SESSIONS<br>ANNUELLES                                                                                                                                                                    | NIVEAU<br>D'ORGANISATION                                                                                | ORGANISATION<br>TERRITORIALE : CADRE<br>DE REFERENCE DES<br>EXAMENTS             |
|----------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 1er dan<br>au 4e dan | UV1 et UV2       | 2 évaluateurs<br>minimum, certifiés<br>de niveau régional<br>pour le grade<br>postulé                                                    | Au moins 4 sessions réparties<br>par le national.<br>Coordination assurée par<br>la CORG de la Région du<br>passage.                                                                               | Territoires fixés par le<br>national.<br><br>Favoriser la proximité<br>en fonction des<br>candidatures. | Examens traditionnels.                                                           |
| 1er dan<br>au 4e dan | UV3              | Corps arbitral<br>validé par la CRA<br>(Commission<br>régionale<br>d'arbitrage) et<br>évaluateurs<br>certifiés pour le<br>grade postulé. | Sessions organisées par ligue<br>ou interligues.<br>Nombre de sessions<br>déterminé par la CORG en<br>fonction de 2 paramètres : la<br>durée du passage de grades<br>et le nombre de licencié(e)s. | Niveau régional ou<br>Interligue.<br><br>La coordination est<br>assurée au niveau de<br>la CORG.        | Pas de restriction.<br><br>Ouverts aux autres<br>licenciés des autres<br>ligues. |
| 5e dan au<br>7e dan  | UV1<br>et<br>UV2 | 3 évaluateurs<br>certifiés de niveau<br>national pour le<br>grade postulé.                                                               | Passage organisé si une<br>candidature est formulée.                                                                                                                                               | National                                                                                                |                                                                                  |

## 2.4.4 - JUJITSU CONTACT

Le nombre de sessions annuelles sera adapté suivant le nombre de candidatures.

La répartition territoriale et les UV accessibles par dan seront précisées en amont de chaque session.

## 2.4.5 - DISPOSITIFS SPECIFIQUES

2.4.5.1 - Dispositions particulières pour les sportifs inscrits sur listes ministérielles de haut-niveau catégorie élite, seniors, et collectifs nationaux rattachés à l'INSEP pour cette dernière catégorie :

- Mise en place de 3 sessions d'examens par saison sportive, selon les expressions de besoins.
- Les sportifs sont exemptés de l'UV2 Technique, de l'UV3 Efficacité et de l'UV4 Engagement personnel dans l'activité. Ces compétences étant reconnues comme acquises au regard de la qualité de leur parcours sportif, ayant permis l'inscription sur ces listes spécifiques de sportifs de haut-niveau.
- Le jury sera composé de trois juges haut gradés inscrits sur les listes nationales, désignés par le chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

Les sportifs inscrits sur ces listes ministérielles, peuvent bénéficier de promotion dans le grade, de par la reconnaissance des leurs compétences validées par leurs performances sportives internationales.

La liste de promotion des sportifs de haut-niveau, pour les grades du 1er au 5e dan est proposée par le DTN à la validation de la CSDGE.

2.4.5.2 - Dispositions particulières pour les judokas inscrits en structures du PPF, et/ou inscrits sur listes ministérielles de haut-niveau catégorie relève et espoirs.

- La CORG a la possibilité d'organiser des examens UV1 et UV2 à destination de ces publics, au sein de la structure du PPF pour l'ensemble des grades coordonnés par le CORG pour chaque discipline, soit du 1er au 4e dan en judo, et ju-jitsu traditionnel.

2.4.5.3 - Dispositions particulières s'appliquant aux judoka et ju-jitsuka de niveau international seniors.

- Dispositions applicables à toutes les disciplines du 1er au 5e dan : La promotion des judokas et des ju-jitsukas de niveau continental, mondial et/ou olympique et paralympique, est proposée par le DTN à la CSDGE. Elle concerne les sportifs en activité ou ayant arrêté leur carrière sportive. Est considéré judoka ou ju-jitsuka de niveau continental, mondial et/ou olympique et paralympique tout judoka ou ju-jitsuka ayant combattu en individuel ou en équipes, dans le cadre d'une sélection officielle en équipe de France.

- Disposition d'accès au 6e dan des disciplines olympiques : Les performances suivantes permettent la promotion au grade de 6e dan dans la discipline et dans le respect des âges planchers, et des conditions d'honorabilité au moment de la promotion, pour les performances suivantes :

- Champion du monde et/ou champion olympique et paralympique individuel judo.
- Podium mondial et/ou olympique et paralympique.
- Champion d'Europe ou triple médaillé européen.

Les judoka de niveau international, selon la définition posée plus avant, ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais pouvant justifier d'un parcours d'entraîneur de sportifs médaillés mondiaux et olympiques, sont éligibles à une promotion au grade de 6e dan, sur proposition du DTN.

- Disposition de promotion dans le grade des disciplines non-olympiques: Pour les disciplines non olympiques, les performances mondiales, continentales et d'épreuves identifiées équivalentes aux jeux-olympiques pour ces disciplines (combat-games ou deaflympics) permettent l'accession au grade de 5e dan de la discipline.

- Dispositions d'accès aux hauts grades au-delà du 6e dan :

La réglementation générale de l'accession aux hauts grades et très hauts grades s'applique de la même façon pour l'ensemble des candidats. Il n'existe pas de dispositions particulières pour les sportifs de haut-niveau, ou anciens sportifs de haut-niveau.

## 2.5 - RELATION GRADE - CHAMPIONNAT

### 2.5.1 - Définition

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux compétiteurs, masculins et féminins, à partir de la ceinture marron, de comptabiliser les valeurs marquées par le combattant équivalentes à 7 points et à 10 points par combat victorieux. Ces points seront comptés pour le passage au grade supérieur et s'ajouteront à ceux acquis en shiai/test efficacité.

Les points ne pourront être comptabilisés pour l'accession au grade supérieur qu'après la date d'homologation du grade précédent, dans les mêmes conditions que pour les animations sportives organisées pour les shiai.

### 2.5.2 - Conditions d'accès

Tous ont accès à la RGC dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.

Cf. [tableau synoptique pour l'UV3](#).

### 2.5.3 - Compétitions appliquant la relation grade – championnat

Cf. [listes de référence FFJDA établies par discipline](#).

- Toute compétition du projet Ligue ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
- Championnats nationaux des fédérations multisports, affinitaires et universitaires agréées, militaires (niveau national uniquement).
- Championnats régionaux de la FSGT et interrégionaux de la FFSU ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade – championnat par la CSDGE de la FFJDA.

### 2.5.4 - Attributions de points

Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même compétition obtient l'UV3 efficacité.

Seules seront comptabilisées les valeurs marquées par le combattant équivalentes à 10 points et à 7 points par combat victorieux. Elles seront comptabilisées uniquement sur grades équivalents ou supérieurs.

Les points marqués lors du golden score ou combat additionnel seront comptabilisés.

Les combats de barrage ne seront, quant à eux, pas comptabilisés dans le cadre de la relation grade – championnat.

Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points. Si un combattant est sanctionné par hansoku-make ou disqualification, son adversaire garde le bénéfice des points, s'il a marqué un équivalent de 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en judo :

Victoire par ippon : 10 points.

Victoire par 1 waza-ari : 7 points.

Victoire par waza-ari-awazate-ippou : 10 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en ju-jitsu fighting :

Victoire par full ippon (1 ippon dans chacune des 3 parties) : 10 points.

Victoire avec 1 ippon marqué dans 2 secteurs différents : 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en Jiu-Jitsu Brésilien :

Victoire par soumission par clé, par étranglement ou par compression : 10 points.

Victoire par un écart d'au moins 7 points : 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en ju-jitsu contact :

Victoire avant la limite (par soumission, domination technique ou arrêt de l'arbitre) ou par décision unanime des juges : 10 points.

Victoire par décision partagée : 7 points.

En cas d'abandon lors d'une compétition, les résultats des combats précédant cet abandon seront pris en compte pour la relation grade-championnat.

## 2.6 - SHIAI / TESTS EFFICACITE : REGLEMENTATION GENERALE

### 2.6.1 - Conditions d'accès aux shiai / tests efficacité

Tous ont accès aux tests shiai dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.

Précision pour l'âge de la catégorie identifiée « vétérans » en shiai et tests d'efficacité : 40 ans.

#### Constitution des poules :

Elles seront constituées prioritairement avec des groupes de poids les plus homogènes possibles suite à une pesée en judogi.

Pour le judo, les cadets pourront être dispatchés, en fonction du nombre de participants, comme suit :

- Soit cadets 1 / 2 / 3.
- Soit cadets 2 / 3 et juniors.
- Soit cadets 3 et juniors / seniors.

Pour le jujitsu traditionnel et le Jiu-Jitsu Brésilien, les U18 pourront combattre avec les U21 et les U21 pourront combattre avec les Adultes.

Pour le jujitsu contact : Pas de sur-classement d'âge.

Dans le cas de poules où il ne peut être proposé 5 combats à chaque compétiteur, l'organisateur peut proposer des combats avec des compétiteurs de poules différentes à condition de ne pas dépasser 5 combats par compétiteur.

En cas de différences de poids ou pour tout autre raison, les combattants sont libres de ne pas faire le combat proposé.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable dans le cas où un combattant ne peut pas faire ses 5 combats par shiai.

En aucun cas un combat manquant ne peut être rattrapé sur une autre manifestation.

### 2.6.2 - Formule de compétition

En poules, avec application du principe des 5 combats maximum par test.

Pour les vétérans, choix de participation avec les combattants eux-mêmes vétérans ou non.

#### Formule exceptionnelle de compétition :

Après un constat de terrain, particulièrement dans les DROM-COM, la Corse, tout autre aménagement à la présente réglementation, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA.

En cas de difficulté dans la composition des poules, plus spécifiquement chez les féminines, la CORG a la possibilité de déroger au regroupement par grade (exemple : 2e dan avec 3e dan, 3e dan avec 4e dan).

Les ceintures marron ne peuvent pas être intégrées dans les poules de ceintures noires.

#### Durée des combats :

- Judo : 2 minutes.
- Jujitsu traditionnel : 2 minutes.
- Jiu-Jitsu Brésilien : 3 minutes.
- Jujitsu contact : 3 minutes.

#### Temps de récupération :

2 minutes entre chaque combat.

Pas de formule type golden score, combat additionnel, avantage décisif ou décision.

Egalité (hiki-wake) possible.

Les pénalités seront données essentiellement pour les cas d'attitude négative, tout geste contraire à l'esprit sportif ou enjeu de sécurité.

#### Constitution des poules et comptabilisation des points :

De façon générale, des poules de même grade sont constituées.

Pour le cas exceptionnel où des poules de grades différents seraient constituées, les points obtenus seront les mêmes que pour des poules de même grade.

La comptabilisation des points en shiai/test efficacité est identique à celle de la relation grade – championnat.

- Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même animation obtient son test.
- Un combattant ayant terminé son test doit sortir de la poule.
- Les points acquis dans le cadre de la relation grade – championnat s'ajoutent et peuvent être cumulés.

## 3 – CONTENU DES EXAMENS DE GRADE

### 3.1 - PRINCIPES COMMUNS AUX GRADES

Tous les grades du 1er au 7e dan judo, jujitsu traditionnel, jiu-jitsu brésilien, jujitsu contact ont la même structuration par unités de valeur (UV) et des contenus par UV avec un même niveau d'exigence :

- UV1 : Kata/Epreuve imposée.
- UV2 : Epreuve technique.
- UV3 : Epreuve d'efficacité.
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement de l'activité.

L'ordre de présentation des épreuves est laissé au libre choix du candidat.

#### 3.1.1 - UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité:

Pour l'ensemble des grades du 1er au 4e dan judo, jujitsu traditionnel, jiu-jitsu brésilien, jujitsu contact, les épreuves de l'UV4 sont identiques.

Le candidat doit effectuer une demi-journée de stage ou une demi-journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre pour les grades de 1er et 2e dan, et une journée de stage de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre pour les grades de 3e et 4e dan.

#### Equivalences :

- Commissaire sportif ou arbitre départemental en activité.
- Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour un même dan (du 1er dan au 4e dan) est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

#### 3.1.2 - Année de référence :

Les âges planchers des textes officiels sont définis en référence à l'année de naissance correspondant au 1er janvier de la saison en cours. Exemple : Pour la saison 2026-2027, les individus de 40 ans correspondent aux individus nés en 1987.

## 3.2 - TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

Pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027

|         | Conditions d'âge pour la présentation | Délai minimum dans le grade précédent pour la présentation                             | Conditions d'âge pour l'homologation              | Délai minimum dans le grade précédent pour l'homologation |
|---------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1er dan | 2012 ou avant                         | Présentation possible aux épreuves du 1er dan dès l'homologation de la ceinture marron | Homologation possible au minimum à 15 ans révolus | 1 an de ceinture marron                                   |
| 2e dan  | 15 ans révolus                        | Présentation possible aux épreuves du 2e dan dès l'homologation du 1er dan             | Homologation possible au minimum à 17 ans révolus | 1 an de ceinture noire 1er dan                            |
| 3e dan  | 17 ans révolus                        | Présentation possible aux épreuves du 3e dan dès l'homologation du 2e dan              | Homologation possible au minimum à 20 ans révolus | 1 an de ceinture noire 2e dan                             |
| 4e dan  | 20 ans révolus                        | Présentation possible aux épreuves du 4e dan dès l'homologation du 3e dan              | Homologation possible au minimum à 24 ans révolus | 2 ans de ceinture noire 3e dan                            |
| 5e dan  | 29 ans révolus                        | Présentation possible aux épreuves du 5e dan dès l'homologation du 4e dan              |                                                   | 3 ans de ceinture noire 4e dan                            |
| 6e dan  | 40 ans révolus                        | Présentation possible aux épreuves du 6e dan dès l'homologation du 5e dan              |                                                   | 4 ans de ceinture noire 5e dan                            |
| 7e dan  | 53 ans révolus                        | Présentation possible aux épreuves du 7e dan dès l'homologation du 6e dan              |                                                   | 13 ans de ceinture noire 6e dan                           |

## 3.3 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUDO

### 3.3.1 - CONTENU DU 1er DAN JUDO - SHODAN

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente les 3 premières séries du nage-no-kata dans le rôle de tori et 1 série choisie par le jury dans le rôle de uke.

Les candidats âgés de 40 ans et plus sont exemptés du rôle de uke.

Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

#### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat présente 6 techniques en nage-waza et 4 techniques en ne-waza, choisies par le jury et issues de l'annexe 1.

Les techniques de nage-waza devront être démontrées en déplacement.

En ne-waza, les techniques devront être démontrées en situation d'étude (exemples : renversement, position quadrupédique).

1 méconnaissance dans chacun des deux domaines est acceptée.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

Modalités : pour les techniques en nage-waza et ne-waza, le jury impose des techniques qui couvriront l'ensemble des familles.

#### UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30" sur 2 techniques différentes (1 sur avancée et 1 sur recul) et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2', en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

### 3.3.2 - CONTENU DU 2e DAN JUDO - NIDAN

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente les 5 séries du nage-no-kata dans le rôle de tori.

Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

#### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 1 technique en nage-waza et 1 technique en ne-waza de son choix. Durée : entre 3 minutes minimum et 4 minutes maximum.

Le candidat démontre, 6 techniques en nage-waza et 3 techniques en ne-waza issues de l'annexe 1, choisies par le jury

Ces techniques tirées au sort seront différentes de celles choisies par le candidat.

Durée : 5 minutes maximum.

Les techniques de nage-waza devront être démontrées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements).

En ne-waza, les techniques devront être démontrées en situation d'étude (exemples : renversement, position quadrupédique).

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30" sur 2 techniques différentes, nage-komi en déplacement et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2', en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

### 3.3.3 - CONTENU DU 3e DAN JUDO - SANDAN

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente le katame-no-kata dans le rôle de tori.

Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

#### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 3 techniques de son choix en nage-waza (durée : 3 minutes minimum) et 2 techniques de son choix en ne-waza (durée : 3 minutes minimum).

Durée : 8 minutes maximum.

Les techniques en nage-waza devront être démontrées dans des directions différentes et dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements).

Les techniques en ne-waza, devront être démontrées à partir de situations de combat.

Le candidat démontre 5 techniques issues de l'annexe 1, choisies par le jury : 3 techniques en nage-waza et 2 techniques en ne-waza.

Durée : 5 minutes maximum.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves

## UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Uchi-komi de 1' maximum sur 3 techniques différentes, nage-komi de 1' maximum sur 2 techniques différentes et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2' maximum, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

## UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

### Equivalences :

Commissaire sportif ou arbitre départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

### 3.3.4 - CONTENU DU 4e DAN JUDO - YONDAN

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente le ju-no-kata dans le rôle de tori.

#### UV 2 – TECHNIQUE

##### Epreuve 1 :

Le candidat démontre le Go-No-Sen (exercice de contre prise) dans le rôle de Tori

##### Epreuve 2 :

Le candidat démontre son tokui-waza en nage-waza : opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol.

Durée : 3 minutes.

##### Epreuve 3 :

Le candidat démontre son tokui-waza en ne-waza.

Durée : 2 minutes.

Les épreuves sont aménagées de façon à ce que le candidat puisse avoir les temps de pause nécessaire à la récupération entre chaque épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

## UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade-championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Acquis techniques dans les exercices de uchi-komi, nage-komi, kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Durée : 10 minutes maximum.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

## UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

### Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

### 3.3.5 - CONTENU DU 5e DAN JUDO - GODAN

#### Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com)

#### Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge/évaluateur régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo ou équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

### Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

## UV 1 : KATA

Le candidat présente le kime-no-kata dans le rôle de tori.  
Par dérogation, le ju-no-kata sera demandé pour les candidats ayant obtenu le 4e dan avec le précédent règlement des grades.

## UV 2 : JUDO DEBOUT ET SOL (NAGE-WAZA / NE-WAZA)

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense, sur une durée minimum de 15 minutes et de 20 minutes maximum (avec 5 minutes minimum pour chaque partie).

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- Les points-clés des principales techniques retenues.
- Le kumi-kata et les postures.
- Les opportunités, les séquences tactiques, etc.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) ) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

### Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 6e dan minimum, certifiés du niveau N5.

Est déclaré admis à une UV, tout candidat obtenant l'unanimité du jury à l'UV présentée.

## 3.3.6 - CONTENU DU 6e DAN JUDO - ROKUDAN

### Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com)

### Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'une ancienneté de 25 ans de ceinture noire et au moins 2 titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo ou équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

### Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

### UV1 – KATA

Le candidat présente le koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de tori.

### UV2 – PRESTATION TECHNIQUE EN NAGE-WAZA ET NE-WAZA

Le candidat choisit 1 ou 2 secteurs parmi le nage-waza et le ne-waza, Si le candidat choisit 2 secteurs, ceux-ci devront être liés entre eux de façon cohérente.

La prestation technique doit durer de 15 minutes minimum à 20 minutes maximum, temps de repos compris.

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires.

Pour le travail en nage-waza en ne-waza, le candidat doit mettre en évidence la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du judo pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques,

Le candidat peut expliquer éventuellement les démonstrations.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) ) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6e dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

### Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 7e dan minimum, certifiés du niveau N6.

Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves passées.

Chaque évaluateur détermine un niveau de la prestation parmi les 3 niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

### Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

### 3.3.7 - CONTENU DU 7e DAN JUDO – NANADAN

Conditions de présentation ;

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com)

Le judoka candidat au 7e dan doit être une figure emblématique de sa région et doit répondre aux critères de présentation.

#### Critères de présentation :

- Justifier d'un niveau sportif national judo seniors ou championnat équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).
  - Être toujours impliqué dans le judo dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) au niveau régional minimum parmi les critères de présentation du 6e dan.
  - Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.
  - Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.
- Ou justifier d'au moins 3 expériences parmi celles visées aux critères de présentation du 6e dan.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

#### Examen :

Il comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

L'examen consiste en une prestation personnelle d'une durée totale comprise entre 30 et 40 minutes comprenant une prestation technique sur le tatami suivie d'un entretien avec le jury.

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente l'itsutsu-no-kata dans le rôle de tori.

#### UV2 - Prestation technique et Entretien

Le candidat présente une partie technique libre de nature pédagogique (à l'attention des ceintures noires) d'une durée comprise entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum, temps de repos compris.

Le candidat explique ensuite ses démonstrations au cours d'un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes minimum à 15 minutes maximum.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

#### Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs titulaires du 7e dan minimum, et certifiés du niveau N7.

Chaque évaluateur détermine un niveau à la prestation parmi les trois niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

#### Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

### 3.3.8 - MODALITES D'ACCES AU 8e DAN JUDO – HACHIDAN

#### Conditions d'éligibilité :

Chaque année, le comité des Très Hauts Grades étudiera les dossiers des 7es dans pouvant justifier d'au moins 13 années d'ancienneté dans le grade de 7e dan, en vue d'une nomination au 8e dan.

Tous les dossiers des 7es dans seront étudiés à condition de pouvoir justifier :

- De 13 ans d'ancienneté dans le grade de 7e dan.
- D'un rayonnement d'un niveau national dans le déroulement de la carrière du judoka (carrière en général, ensemble du travail accompli, sur les services rendus pour la promotion du judo, sur la valeur d'exemple, et sur les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tapis ou les autres activités judo que dans la vie quotidienne).
- D'être toujours impliqué dans le judo (entraide et prospérité mutuelle, transmission) et bénéficier d'une aura nationale.

#### Modalités d'étude des dossiers :

Le Comité des Hauts Grades propose alors à l'issue de cette étude une liste annuelle de 7es dans promouvables dans cette voie. Les propositions du Comité des Hauts Grades seront débattues en CSDGE qui devra se prononcer aux ¾ de ses membres présents pour valider cette nomination. La nomination définitive sera soumise à la présentation d'une contribution personnelle.

L'homologation du grade ne sera effective qu'après la validation d'une contribution, authentifiée par le DTN ou le secrétaire général de la CSDGE. Tout candidat doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'une cinquantaine de pages. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine de notre discipline.

Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

### 3.3.9 - MODALITES D'ACCES AUX 9e DAN ET 10e DAN JUDO

Le Comité des Très Hauts Grades étudiera les dossiers des 8e dans et des 9e dans aux profils exceptionnels qui pourraient justifier l'accès aux très hauts grades de 9e dan et 10e dan.

Pour être promu, ils devront, dans le déroulement de leur carrière, justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique et éthique).

Ces promotions devront être validées aux ¾ des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière.

## 3.4 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUJITSU TRADITIONNEL

### 3.4.1 - CONTENU DU 1er DAN JUJITSU TRADITIONNEL

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente les 12 premières techniques du goshin-jitsu dans le rôle de tori et de uke.

Les candidats âgés de 40 ans et plus sont exemptés du rôle de uke.

#### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

#### UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30" sur au moins 3 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

### 3.4.2 - CONTENU DU 2e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

#### UV 1 – KATA

Le candidat présente le goshin-jitsu en totalité dans le rôle de tori et de uke. Les candidats âgés de 40 ans et plus ne présentent que le rôle de tori.

#### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre 20 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

#### UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting avec 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30" sur des enchaînements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité. Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

### 3.4.3 - CONTENU DU 3e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

#### UV 1 – FORME IMPOSEE

Le candidat présente des réponses libres sur les 3 séries des imposés issus du programme du Duo System :

- Série A – Attaques de préhension, d'étreinte et de blocage du cou.
- Série B – Coups de poing, coups de pied et d'attaque.
- Série C – Attaques avec armes.

#### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre différents enchaînements à partir de 3 positions référencées de la progression française choisie par candidat (durée entre 3 et 6 minutes maximum) avec une finalisation au sol.

Le candidat démontre 6 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.

Durée de l'épreuve : 9 minutes maximum

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1' sur au moins 3 enchaînements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et nage-komi de 1' maximum sur un enchaînement de 2 techniques différentes (1 atemi + 1 projection) et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

## Equivalences :

Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.  
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

## Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

## 3.4.4 - CONTENU DU 4e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

### UV 1 - FORME IMPOSEE

Le candidat présente des réponses libres sur les 3 séries des imposés issus du programme du Duo System :

- Série A – Attaques de préhension, d'étreinte et de blocage du cou.
- Série B – Coups de poing, coups de pied et d'attaque.
- Série C – Attaques avec armes.

Le candidat présente aussi 1 série issue des 20 attaques imposées selon la progression française de jujitsu.

### UV 2 - TECHNIQUE

Le candidat démontre son système d'attaque.

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du jujitsu à partir de leur (s) tokui-waza de projection. Ce travail sera suivi par une présentation de leurs systèmes d'attaques au sol.

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes répartie entre 5 minutes minimum en nage-waza et 3 minutes en Ne-Waza.

### UV 3 - EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade-championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1' sur au moins 3 enchainements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et nage-komi de 1' maximum sur au moins 2 enchainements de 2 techniques différentes (1 atemi + 1 projection) et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

### UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

## Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.  
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

## Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

## 3.4.5 - CONTENU DU 5e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

### Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

### Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité jujitsu suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge/évaluateur régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors ju-jitsu.

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

### Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du ju-jitsu.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

### UV 1 : KATA

Le candidat présente le kime-no-kata dans le rôle de tori.

Par dérogation, le ju-no-kata sera demandé pour les candidats ayant obtenu le 4e dan avec le précédent règlement des grades.

### UV 2 : EXPRESSION TECHNIQUE JU-JITSU DEBOUT ET SOL (NAGE-WAZA / NE-WAZA)

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du jujitsu.

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- Des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...).
- Des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse.

Les armes utilisées pour la prestation sont limitées aux bâton long, bâton court, poignard et revolver.

La durée de l'ensemble de la démonstration doit être sur une durée de 10 minutes.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) ) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

#### Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 6e dan minimum, certifiés du niveau N5.

Est déclaré admis à une UV, tout candidat obtenant l'unanimité du jury à l'UV présentée.

### 3.4.6 - CONTENU DU 6e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

#### Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com)

#### Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'une ancienneté de 25 ans de ceinture noire et au moins 2 titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :

- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo.

Ou depuis le dernier grade obtenu :

- Être enseignant judo en exercice.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE. Cette décision sera assortie d'une augmentation du délai dans le grade précédent.

#### Examen :

L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

#### UV1 – KATA

Le candidat présente le koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de tori.

#### UV2 – PRESTATION TECHNIQUE EN JU-JITSU

Les candidats devront démontrer leur expertise des différentes formes d'expression du judo.

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- Des techniques liées à son système d'attaque mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...).

- Des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse dans un contexte de Self défense ou défense personnelle.

Les armes utilisées pour la prestation sont limitées aux bâton long, bâton court, poignard et revolver.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

La prestation technique doit durer de 15 minutes minimum à 20 minutes maximum (avec 5 minutes minimum pour chaque partie), temps de repos compris.

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) ) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6e dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

#### Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 7e dan minimum, certifiés du niveau N6.

Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves passées.

Chaque évaluateur détermine un niveau de la prestation parmi les 3 niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

#### Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

### 3.4.7 - CONTENU DU 7e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

#### Conditions de présentation :

Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com)

Le judoka candidat au 7e dan doit être une figure emblématique de sa région et doit répondre aux critères de présentation.

#### Critères de présentation :

- Justifier d'un niveau sportif national judo seniors ou championnat équivalent.
- Être toujours impliqué dans le judo dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) au niveau régional minimum parmi les critères de présentation du 6e dan.

• Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.

Ou justifier d'au moins 3 expériences parmi celles visées aux critères de présentation du 6e dan.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

## Examen :

L'examen comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

## UV 1 - KATA

Le candidat présente l'itsutsu-no-kata dans le rôle de tori.

## UV2 - Prestation technique et Entretien

Le candidat présente une partie technique libre de nature pédagogique (à l'attention des ceintures noires) d'une durée comprise entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum, temps de repos compris.

Le candidat explique ensuite ses démonstrations au cours d'un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes minimum à 15 minutes maximum. Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

## Jugement :

Chaque jury est composé de 3 évaluateurs titulaires du 7e dan minimum, et certifiés du niveau N7.

Chaque évaluateur détermine un niveau à la prestation parmi les trois niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».

Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

## Mentions :

Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.

- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien »

## 3.5 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JIU-JITSU BRESILIEN

### 3.5.1 - CONTENU DU 1er DAN JIU-JITSU BRESILIEN

#### UV 1 - FORME IMPOSEE

Le candidat présente les 12 techniques de self défense soit la 1re série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

#### UV 2 - TECHNIQUE

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

#### UV 3 - EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 1'30'' sur au moins 2 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2 minutes de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

### 3.5.2 - CONTENU DU 2e DAN JIU-JITSU BRESILIEN

#### UV 1 FORME IMPOSEE

Le candidat présente la 2e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

#### UV 2 - TECHNIQUE

Le candidat présente une démonstration d'une évolution à partir d'une position référencée de la progression française choisie par candidat.

Durée : entre 3 minutes minimum et 4 minutes maximum.

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.

Deux méconnaissances seront acceptées.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 3 - EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 2' sur au moins 3 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

#### UV 4 - Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

## 3.5.3 - CONTENU DU 3e DAN JIU-JITSU BRÉSILIEN

### UV 1 FORME IMPOSEE

Le candidat présente la 3e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat présente une démonstration d'une évolution à partir de 3 positions référencées de la progression française choisies par candidat.  
Durée : entre 3 minutes minimum et 6 minutes maximum.

Le candidat démontre 6 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.  
Durée de l'épreuve : 9 minutes maximum

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

### UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 2'30" sur au moins 4 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

## 3.5.4 - CONTENU DU 4e DAN JIU-JITSU BRÉSILIEN

### UV 1 FORME IMPOSEE

Le candidat présente la 4e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

### UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre son système d'attaque.

La durée maximum de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes.

### UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade-championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.

B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 3" sur au moins 4 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de

type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette partie n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

### UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

#### Equivalences :

Commissaire sportif départemental en activité.

Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

#### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

## 3.5.5 - CONTENU DES 5e 6e 7e DANS JIU-JITSU BRÉSILIEN

### 3.5.5.1 - Préalable :

Actuellement, le plus haut grade en Jiu-Jitsu Brésilien est le 5e dan.

Une commission ad hoc de la CSDGE, en charge de l'évaluation de l'évolution des hauts grades en Jiu-jitsu brésilien, déterminera la nécessité de proposer des sessions de passage de hauts grades en ju-jitsu brésilien. Elle étudiera les dossiers des candidats aux profils exceptionnels qui pourraient justifier l'accès au 5e dan et aux dans supérieurs en fonction de leur expérience, de leur expertise et de leur ancienneté dans le grade précédent.

### 3.5.5.2 - Candidatures :

Les candidats devront, dans le déroulement de leur carrière, justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique et éthique).

Ces candidatures seront proposées par la commission ad hoc, et devront être validées aux ¾ des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière.

### 3.5.5.3 - Pour le 5e dan :

Tout candidat devra présenter devant un comité d'experts désignés par la CSDGE une prestation technique personnelle couvrant différents aspects du Jiu-Jitsu Brésilien.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) ) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

### 3.5.5.4 - Pour le 6e dan et le 7e dan :

L'homologation du grade ne sera effective qu'après une contribution, authentifiée par le DTN de la FFJDA.

Tout candidat doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'une cinquantaine de pages. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine du Jiu-Jitsu Brésilien.

Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

## 3.6 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUJITSU CONTACT

### 3.6.1 - PROTOCOLE DE GRADE DU 1er AU 4e DAN JUJITSU CONTACT

Le protocole de grade du jujitsu contact structure la validation des compétences techniques, athlétiques et institutionnelles des pratiquants adultes (16 ans et plus) du 1er au 4e dan. Il s'organise autour de 4 Unités de Valeur (UV) complémentaires, chacune évaluant une dimension distincte de la maîtrise de la discipline.

#### Principe général :

Les 4 UV sont évaluées indépendamment. Chaque UV est capitalisable. Une UV validée reste acquise d'une session à l'autre. Le grade est attribué lorsque les 4 UV du niveau considéré sont validées.

#### Population concernée :

Ce protocole s'applique exclusivement aux pratiquants âgés de 16 ans et plus. L'intégralité du référentiel technique (192 techniques et situations issues des trois familles : pieds/poings, projections, ne-waza) est accessible à cette tranche d'âge.

### 3.6.2 - Vue d'ensemble des UV par grade :

| UV                               | 1er DAN                                     | 2e DAN                                  | 3e DAN                                | 4e DAN                                     |
|----------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>UV1</b><br>Formes imposées    | Kihon (12 séquences fondamentales)          | Renzoku (enchaînements en continuité)   | Henka (défense et contre-attaque)     | Kanzen (maîtrise des 3 distances)          |
| <b>UV2</b><br>Technique (tirage) | 10 techniques niveau 1 (exécution correcte) | 10 techniques niveau 2 (+ enchaînement) | 10 techniques niveau 3 (+ adaptation) | 10 techniques niveau 4 (maîtrise complète) |
| <b>UV3</b><br>Efficacité         | 100 points                                  | 100 points                              | 100 points                            | 100 points                                 |
| <b>UV4</b><br>Engagement         | Participation                               | Participation régulière                 | Implication                           | Responsabilité                             |

**Note UV3 :** L'adversaire réglementaire en UV3 est obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.

#### UV1 :

L'UV1 évalue la capacité du candidat à exécuter des formes codifiées, fixées au niveau national. Ces formes ne sont pas libres : elles sont définies, nommées et décrites dans le présent référentiel. Chaque dan possède sa propre forme, avec un objectif pédagogique distinct et des critères d'évaluation spécifiques.

Les formes sont exécutées avec un partenaire (uke) dont le niveau de résistance est précisé pour chaque dan. Tori et uke sont en garde emboîtée selon le choix du candidat. Le jury évalue sur la base d'une grille nationale standardisée.

#### UV2 :

L'UV2 évalue la maîtrise individuelle des techniques de la nomenclature. Le jour de l'examen, un tirage au sort détermine les 10 techniques que le candidat devra exécuter, dans le respect d'une répartition imposée par famille.

#### Principe du tirage :

1. Chaque dan dispose d'une liste de techniques réparties en 3 familles : pieds/poings, projections, ne-waza.
2. Le tirage est effectué le jour J par le jury, en présence du candidat, depuis chaque famille séparément.
3. La répartition est fixe : 3 techniques pieds/poings + 3 projections + 4 ne-waza, soit un total de 10 techniques.
4. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation mentale avant l'exécution.

2 méconnaissances seront acceptées.

#### UV3 :

L'UV3 mesure l'efficacité martiale du candidat dans un contexte compétitif réel. Les points sont accumulés sur des combats officiels disputés contre des adversaires du grade immédiatement inférieur à celui visé. Il n'y a pas de limite de durée pour accumuler les points. L'UV3 est capitalisable dans le temps.

#### UV4 :

L'UV4 évalue la contribution du candidat à la vie et au développement du jujitsu contact, au-delà de la pratique personnelle. Elle traduit l'idée qu'un dan est porteur d'une responsabilité vis-à-vis de la communauté martiale, responsabilité qui croît avec le niveau.

## 3.6.3 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 1er DAN JUJITSU CONTACT

### UV 1 FORME IMPOSEE : KIHON – FONDAMENTAUX

#### Objectif :

Démontrer la maîtrise des fondamentaux du jujitsu contact dans leurs formes pures.

#### Structure de la forme :

La forme Kihon est composée de 13 séquences exécutées en continuité, chacune illustrant un principe fondamental du jujitsu contact. Elle couvre les 4 registres techniques de la discipline.

#### Niveau de résistance de uke :

Uke est statique-coopératif : il ne résiste pas activement mais offre une surface de travail réaliste (posture debout naturelle, garde fermée au sol).

#### Critères d'évaluation :

| Critère                 | Pondération | Indicateurs                                            |
|-------------------------|-------------|--------------------------------------------------------|
| Exactitude technique    | 30%         | Respect de la forme codifiée, positions clés correctes |
| Placement et équilibre  | 25%         | Stabilité dans chaque séquence, appuis corrects        |
| Stabilité de l'ensemble | 25%         | Pas d'interruption, continuité entre les séquences     |
| Stabilité de l'ensemble | 20%         | Ordre des séquences, début et fin ritualisés           |

### UV 2 – TECHNIQUE

#### Mode d'exécution :

| Grades  | Mode d'exécution    | Description                                                                  |
|---------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 1er dan | Statique coopératif | Uke offre une cible fixe et coopérative. Évaluation de l'exécution correcte. |

#### Exigence :

Exécution correcte de la technique tirée, en mode statique coopératif.

#### Répartition du tirage :

| Famille        | Techniques au tirage | Techniques tirées | Total     |
|----------------|----------------------|-------------------|-----------|
| Pieds / poings | 10 disponibles       | 3 tirées          | 3         |
| Projections    | 8 disponibles        | 3 tirées          | 3         |
| Ne-waza        | 14 disponibles       | 4 tirées          | 4         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>32 techniques</b> | <b>10 tirées</b>  | <b>10</b> |

### UV 3 – EFFICACITE

#### Barème des points :

| Résultat                                                                           | Points    | Condition    | Validité  |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|-----------|
| Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre) | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision unanime                                                                   | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision partagée                                                                  | 7 points  | Vs grade n-1 | Illimitée |

Le seuil de validation pour le 1er dan est de 100 points.

## Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

## UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

| Grades  | Niveau d'exigence | Niveau d'exigence                                                                          |
|---------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er dan | Participation     | Présence à 1 stage fédéral ou 1 compétition officielle en tant que participant ou bénévole |

## Modes de validation détaillés :

- Présence documentée à au moins 1 stage fédéral jujitsu contact dans l'année de candidature.
- Ou participation bénévole à l'organisation d'une compétition officielle.
- Validation : attestation de présence signée par le responsable de l'événement.

## Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

## 3.6.4 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 2e DAN JUJITSU CONTACT

### UV 1 FORME IMPOSEE : RENZOKU – ENCHAINEMENT

#### Objectif :

Démontrer la fluidité et la capacité à enchaîner les actions sans rupture de rythme ni de placement.

#### Structure de la forme :

La forme Renzoku introduit le principe de continuité : chaque séquence découle naturellement de la précédente. L'accent est mis sur les combinaisons pieds-poings, les projections en continuité et les transitions immédiates vers le sol.

#### Niveau de résistance de uke :

Uke offre une résistance légère et réaliste : il maintient sa garde, avance naturellement, offre une légère tension dans les saisies. Il ne bloque pas activement mais n'est pas passif.

## Critères d'évaluation :

| Critère               | Pondération | Indicateurs                                                  |
|-----------------------|-------------|--------------------------------------------------------------|
| Continuité            | 35%         | Absence de pause entre les séquences, flux constant          |
| Précision technique   | 30%         | Chaque technique reste techniquement correcte dans le flux   |
| Contrôle et placement | 20%         | Maintien de l'équilibre et du placement dans les transitions |
| Présence martiale     | 15%         | Intention dans chaque geste, engagement corporel             |

## UV 2 – TECHNIQUE

### Exigence :

Exécution correcte + enchaînement vers une technique complémentaire de la nomenclature.

Les listes du 2e dan intègrent les techniques du 1er dan et ajoutent les techniques de niveau intermédiaire.

### Mode d'exécution :

| Grades | Mode d'exécution               | Description                                                                      |
|--------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 2e dan | Dynamique léger + enchaînement | Chaque technique est incluse dans une séquence. Uke offre une légère résistance. |

Répartition du tirage :

| Famille        | Techniques au tirage | Techniques tirées | Total     |
|----------------|----------------------|-------------------|-----------|
| Pieds / poings | 13 disponibles       | 3 tirées          | 3         |
| Projections    | 10 disponibles       | 3 tirées          | 3         |
| Ne-waza        | 18 disponibles       | 4 tirées          | 4         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>41 techniques</b> | <b>10 tirées</b>  | <b>10</b> |

## UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

| Résultat                                                                           | Points    | Condition    | Validité  |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|-----------|
| Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre) | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision unanime                                                                   | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision partagée                                                                  | 7 points  | Vs grade n-1 | Illimitée |

Le seuil de validation pour le 2e dan est de 100 points.

## Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périssent pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

## UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

| Grades | Niveau d'exigence       | Modes de validation                                                                                         |
|--------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2e dan | Participation régulière | Participation active sur au moins 2 événements dans l'année (stages, compétitions, arbitrage, commissariat) |

## Modes de validation détaillés :

- Participation active à au moins 2 événements fédéraux dans l'année (stages, compétitions, journées de formation).
- Exercice du rôle de juge de chaise ou assistant-commissaire lors d'une compétition.
- Validation : attestations signées ou rapport du commissariat sportif.

## Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

## 3.6.5 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 3e DAN JUJITSU CONTACT

### UV 1 FORME IMPOSEE : HENKA – ADAPTATION

#### Objectif :

Démontrer la capacité d'adaptation — répondre à une attaque, changer d'angle, contre-attaquer avec logique martiale.

#### Structure de la forme :

La forme Henka est la première forme interactive : uke initie les attaques. Le candidat (tori) doit répondre selon la forme codifiée. Le timing, la lecture de l'attaque et la crédibilité martiale sont au cœur de l'évaluation.

#### Niveau de résistance de uke :

Uke attaque avec intention réelle et vitesse modérée (70 % de l'intensité maximale). Les attaques sont codifiées mais exécutées avec authenticité.

Critères d'évaluation :

| Critère              | Pondération | Indicateurs                                                  |
|----------------------|-------------|--------------------------------------------------------------|
| Timing               | 35%         | Réponse placée au bon moment par rapport à l'attaque de uke  |
| Crédibilité martiale | 30%         | L'ensemble est lisible et efficace comme combat réel         |
| Maîtrise technique   | 25%         | Chaque technique reste correcte sous contrainte de l'attaque |
| Adaptation (séq. 12) | 10%         | Pertinence et cohérence de la réponse choisie librement      |

## UV 2 - TECHNIQUE

Exigence :

Exécution + adaptation à une variation de posture ou d'angle proposée par uke.

Les listes du 3e dan intègrent toutes les techniques des deux premiers dans et ajoutent les techniques avancées.

Mode d'exécution :

| Grades | Mode d'exécution            | Description                                                                                              |
|--------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3e dan | Semi-résistant + adaptation | Uke propose une variation de posture ou de résistance. Le candidat doit adapter son entrée ou son angle. |

Répartition du tirage :

| Famille        | Techniques au tirage | Techniques tirées | Total     |
|----------------|----------------------|-------------------|-----------|
| Pieds / poings | 11 disponibles       | 3 tirées          | 3         |
| Projections    | 8 disponibles        | 3 tirées          | 3         |
| Ne-waza        | 17 disponibles       | 4 tirées          | 4         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>36 techniques</b> | <b>10 tirées</b>  | <b>10</b> |

## UV 3 - EFFICACITE

Barème des points :

| Résultat                                                                           | Points    | Condition    | Validité  |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|-----------|
| Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre) | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision unanime                                                                   | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision partagée                                                                  | 7 points  | Vs grade n-1 | Illimitée |

Le seuil de validation pour le 3e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

## UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

| Grades | Niveau d'exigence | Modes de validation                                                                                                                            |
|--------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3e dan | Implication       | Rôle actif : arbitre officiel, membre du commissariat sportif, formateur lors d'un stage fédéral, ou responsable d'organisation d'un événement |

### Modes de validation détaillés :

- Arbitre officiel certifié jujitsu contact (ou en cours de certification).
- Ou membre actif du commissariat sportif lors d'une compétition nationale ou régionale.
- Ou intervention en tant que formateur lors d'un stage fédéral (même partielle).
- Ou responsabilité d'organisation d'un événement labellisé (tournoi, stage régional).
- Validation : attestation de la commission technique nationale ou du directeur technique.

### Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

## 3.6.6 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 4e DAN JUJITSU CONTACT

### UV 1 FORME IMPOSEE : KANZEN – ACHEVE ENTIEREMENT

#### Objectif :

Démontrer une maîtrise globale du jujitsu contact – gestion des trois distances, enchaînements complexes, présence martiale de haut niveau.

#### Structure de la forme :

La forme Kanzen est la forme de synthèse. Elle intègre les trois distances (percussion, corps-à-corps, sol), les enchaînements les plus complexes du référentiel, et exige une lecture permanente de l'adversaire. C'est une forme semi-libre : le cadre est imposé (registres, transitions obligatoires) mais l'expression technique au sein de chaque registre laisse une marge d'interprétation au candidat.

#### Niveau de résistance de uke :

Uke offre une résistance dynamique et réaliste (80-90 % de l'intensité). Il peut changer d'attitude (passer de l'attaque à la défense) selon les instructions du jury pour tester l'adaptation du candidat.

#### Critères d'évaluation :

| Critère              | Pondération | Indicateurs                                                   |
|----------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|
| Précision technique  | 25%         | Maîtrise de chaque technique dans le flux, sans dégradation   |
| Fluidité globale     | 25%         | Continuité parfaite entre les 3 distances, absence de rupture |
| Efficacité gestuelle | 25%         | Économie du mouvement, intention dans chaque geste            |
| Présence martiale    | 25%         | Autorité, lecture de l'adversaire, engagement de niveau dan   |

### UV 2 – TECHNIQUE

#### Exigence :

Maîtrise complète – technique exécutée contre résistance active de uke, avec contrôle total et lecture de la situation.

Le 4e dan tire dans l'ensemble du référentiel adulte (toutes techniques C disponibles).

#### Mode d'exécution :

| Grades | Mode d'exécution              | Description                                                                                                                        |
|--------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4e dan | Résistant + maîtrise complète | Uke résiste activement. Le candidat doit démontrer la technique avec efficacité réelle, contrôle total et lecture de la situation. |

Répartition du tirage :

| Famille        | Techniques au tirage | Techniques tirées | Total     |
|----------------|----------------------|-------------------|-----------|
| Pieds / poings | 5 disponibles        | 3 tirées          | 3         |
| Projections    | 6 disponibles        | 3 tirées          | 3         |
| Ne-waza        | 16 disponibles       | 4 tirées          | 4         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>27 techniques</b> | <b>10 tirées</b>  | <b>10</b> |

## UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

| Résultat                                                                           | Points    | Condition    | Validité  |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|-----------|
| Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre) | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision unanime                                                                   | 10 points | Vs grade n-1 | Illimitée |
| Décision partagée                                                                  | 7 points  | Vs grade n-1 | Illimitée |

Le seuil de validation pour le 4e dan est de 100 points.

## Règles et conditions :

- Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
- Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
- Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
- Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
- Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

## UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

| Grades | Niveau d'exigence | Modes de validation                                                                                                                                                     |
|--------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4e dan | Responsabilité    | Responsabilité structurelle : responsable technique de club, membre d'une commission fédérale, encadrement d'un stage national, ou équivalent reconnu par la fédération |

## Modes de validation détaillés :

- Responsable technique de club jujitsu contact affilié (attesté par la fédération).
- Ou membre d'une commission fédérale (technique, arbitrage, développement).
- Ou encadrement d'un stage national en qualité de cadre technique.
- Ou équivalent reconnu par délibération de la commission nationale des grades.
- Validation : délibération officielle de la commission nationale des grades.

## Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

## 3.6.7 - RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE VALIDATION

| GRADE   | UV1 — Forme Imposée       | UV2 — Technique                                           | UV3 — Efficacité           | UV4 — Engagement                       |
|---------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------|
| 1er dan | Kihon (13 séquences)      | 10 techniques liste N1<br>Exécution correcte uke statique | 100 pts vs ceinture Marron | Participation (1 événement)            |
| 2e dan  | Renzoku (continuité)      | 10 techniques liste N2 +<br>enchaînement uke léger        | 100 pts vs 1er dan         | Participation régulière (2 événements) |
| 3e dan  | Henka (adaptation)        | 10 techniques liste N3<br>+ adaptation uke semi-résistant | 100 pts vs 2e dan          | Implication (rôle actif)               |
| 4e dan  | Kanzen (maîtrise globale) | 10 techniques liste N4<br>Maîtrise complète uke résistant | 100 pts vs 3e dan          | Responsabilité (structurelle)          |

### Principe de capitalisation :

Chaque UV est indépendante et capitalisable. Il n'y a pas de délai de péremption entre les UV validées.

### Jury :

Le jury de grade est composé d'au moins trois membres titulaires du grade supérieur à celui évalué ou, pour le 4e dan, de membres de la commission nationale des grades désignés par le directeur technique national. La présence d'un représentant fédéral est obligatoire pour les 3e et 4e dans.

## 3.6.8 - PROTOCOLE DE GRADE POUR LES 5e ET 6e DAN JUJITSU CONTACT

### Préambule des grades supérieurs :

Les grades de 5e et 6e dan marquent une rupture fondamentale avec les grades précédents. Là où les grades du 1er au 4e dan évaluent la maîtrise progressive d'un référentiel technique défini et la compétition, les grades supérieurs évaluent une tout autre forme d'excellence : la capacité à organiser, transmettre et démontrer une vision personnelle et cohérente du jujitsu contact.

Ces grades ne se valident pas par l'accumulation de points ou l'exécution d'une liste imposée. Ils se valident par une prestation construite, argumentée, qui révèle la profondeur de la réflexion martiale du candidat et la maturité de son expression technique.

### Exigence commune :

À ces niveaux, la qualité prime sur la quantité. Un candidat qui démontre peu de techniques mais les maîtrise avec une clarté de principes, une efficacité réelle et une cohérence de système sera toujours préféré à celui qui multiplie les démonstrations sans fil conducteur.

Vue comparative pour le 5e et 6e dan :

|                       | 5e dan                                                                           | 6e dan                                                                                       |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée totale</b>   | 25 à 30 min (repos compris)                                                      | 30 min maximum (repos compris) + entretien 10 min                                            |
| <b>Structure</b>      | Partie A — Imposée Partie B — Prestation personnelle                             | Partie A — Exercice imposé Partie B — Prestation sectorielle (20 min) Entretien avec le jury |
| <b>Secteurs</b>       | Tous secteurs : pieds-poings, projections, sol — système d'attaque et de défense | 1, 2 ou 3 secteurs au choix parmi : pieds-poings, projections, sol                           |
| <b>Dossier écrit</b>  | PDF à grade@ffjudo.com — 1 mois avant<br>2 exemplaires papier le jour J          | PDF à grade@ffjudo.com — 1 mois avant<br>2 exemplaires papier le jour J                      |
| <b>Jury</b>           | 3 membres — 6e dan minimum                                                       | 3 membres — 7e dan minimum                                                                   |
| <b>Admission</b>      | Unanimité du jury                                                                | Unanimité du jury                                                                            |
| <b>Mentions</b>       | Aucune mention spécifique                                                        | « Excellent » (3 × Excellent) « Très Bien »<br>(2 × Excellent + 1 × Bien)                    |
| <b>Capitalisation</b> | Les 2 UV sont capitalisables séparément                                          | Représentation libre, sans limite de tentatives                                              |

### 3.6.8.1 - PROTOCOLE DE L'ÉPREUVE POUR LE 5e DAN JUJITSU CONTACT

Le 5e dan sanctionne une maîtrise globale du jujitsu contact et la capacité du candidat à présenter, de façon organisée et pédagogiquement lisible, son système technique personnel. L'épreuve est conçue pour mettre en lumière la cohérence entre la pratique et la réflexion martiale du candidat.

#### Conditions de candidature :

Le candidat au 5e dan doit être titulaire du 4e dan de jujitsu contact depuis au moins 4 ans à la date de l'examen. La candidature est soumise à l'accord de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents (CSDGE) de la FFJDA.

#### Structure de l'épreuve :

L'épreuve est une prestation personnelle d'une durée totale de 25 minutes minimum à 30 minutes maximum, temps de repos compris. Le jury peut interrompre la prestation au-delà de 30 minutes.

Elle est articulée en 2 parties successives et indissociables à la première présentation.

|          | Partie                 | Contenu                                                                                                                                       |
|----------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie A | Prestation imposée     | Contenu défini par la CSDGE. Identique pour tous les candidats de la session. Détail communiqué aux candidats avec la convocation.            |
| Partie B | Prestation personnelle | Démonstration libre organisée autour du système d'attaque et/ou du système de défense du candidat, selon les modalités détaillées ci-dessous. |

## Partie A : Prestation imposée

Le contenu de la partie imposée est fixé par la CSDGE pour chaque session. Il peut porter sur une forme codifiée, un ensemble de techniques imposées, ou toute autre modalité définie par la commission.

La partie imposée évalue la conformité technique du candidat aux standards du jujitsu contact de haut niveau : exactitude, placement, efficacité gestuelle et présence martiale.

## Partie B : Prestation personnelle

La partie B constitue le cœur de l'épreuve du 5e dan. Le candidat y démontre son système technique personnel à travers tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

### Principe fondateur :

La prestation n'est pas une vitrine de techniques. C'est la démonstration d'un système — un ensemble cohérent de principes, d'enchaînements et de logiques tactiques qui reflète la vision martiale personnelle du candidat.

### Organisation de la prestation :

La démonstration doit être organisée selon un plan clair et précis, communiqué dans le dossier écrit. Elle doit faire apparaître explicitement les éléments suivants.

|   | Éléments attendus dans la prestation                                                                                                                                                                                |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration : quelle logique relie les techniques entre elles ?                                                                                            |
| 2 | Au choix du candidat : les points clés des principales techniques retenues, les postures fondamentales, les opportunités tactiques, les séquences et enchaînements logiques — ou toute combinaison de ces éléments. |
| 3 | La cohérence entre le système d'attaque et le système de défense présentés : comment s'articulent-ils ?                                                                                                             |

Le candidat peut commenter ou expliquer ses démonstrations durant la prestation. Ce commentaire n'est pas obligatoire mais il est encouragé lorsqu'il éclaire la logique du système présenté.

## Dossier de prestation — Document écrit

Le candidat doit constituer et transmettre un dossier écrit décrivant le détail de sa prestation. Ce document est une pièce obligatoire de la candidature. L'absence de dossier entraîne la non-recevabilité de la candidature.

### Composition du dossier :

- Présentation succincte du candidat en début de document : état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu contact.
- Plan détaillé de la prestation : structure, parties, techniques retenues, principes directeurs.
- Justification des choix effectués : pourquoi ces techniques, pourquoi cette organisation, quelle logique de système.
- Tout élément complémentaire jugé utile à la compréhension de la démarche du candidat.

### Modalités de transmission :

| Support                | Modalité                                                                                                                                     |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transmission numérique | Format PDF uniquement — envoi par mail à <a href="mailto:grade@ffjudo.com">grade@ffjudo.com</a><br>Délai : 1 mois avant la date de l'examen. |
| Exemplaires papier     | 2 exemplaires imprimés à remettre directement au jury le jour de l'examen.                                                                   |

Tout dossier transmis après le délai d'un mois peut entraîner le report de la candidature à une session ultérieure, à la discrétion de la CSDGE.

### Jugement et résultats :

Composition du jury : Chaque jury est composé de 3 membres, tous titulaires du 6e dan minimum. La composition du jury est arrêtée par la CSDGE pour chaque session.

Critères d'évaluation : Le jury évalue la prestation dans sa globalité, en portant une attention particulière aux dimensions suivantes.

| Dimension évaluée         | Ce que le jury observe                                                                                 |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qualité technique         | Exactitude, efficacité réelle et maîtrise des techniques présentées. La qualité prime sur la quantité. |
| Cohérence du système      | La démonstration révèle-t-elle un système organisé ou une juxtaposition de techniques ?                |
| Clarté de la présentation | Le plan de la prestation est-il lisible ? Le candidat guide-t-il le jury dans sa logique ?             |
| Présence martiale         | Autorité, engagement, lecture du partenaire et crédibilité de l'ensemble.                              |
| Pertinence des savoirs    | Le candidat démontre-t-il une compréhension profonde des principes qu'il met en œuvre ?                |

#### Règle d'admission :

Est déclaré admis tout candidat obtenant l'unanimité des 3 membres du jury.

Si une partie est jugée insuffisante, le candidat conserve le bénéfice de la partie validée et peut se représenter uniquement pour la partie manquante lors d'une session ultérieure, sans limite de délai.

#### Échec à la prestation :

Le candidat refusé à la suite de l'évaluation peut se présenter à nouveau à sa convenance, sans limitation du nombre de tentatives. Aucun délai minimum n'est imposé entre deux présentations, sauf décision contraire de la CSDGE.

#### **3.6.8.2 - PROTOCOLE DE L'ÉPREUVE POUR LE 6<sup>e</sup> DAN JUJITSU CONTACT**

Le 6<sup>e</sup> dan représente le niveau d'excellence technique et pédagogique le plus élevé accessible par voie d'examen au sein du jujitsu contact. L'épreuve exige du candidat qu'il démontre non seulement une maîtrise technique accomplie, mais aussi une capacité à argumenter, à défendre une vision cohérente de la discipline et à incarner le rayonnement qui s'attache à ce grade.

#### Conditions de candidature :

Le candidat au 6<sup>e</sup> dan doit être titulaire du 5<sup>e</sup> dan de jujitsu contact depuis au moins 5 ans à la date de l'examen. La candidature est soumise à l'accord de la CSDGE de la FFJDA. Une fiche guide de recommandations précisant les critères de jugement est mise à disposition des candidats par la CSDGE à leur demande.

#### Structure de l'épreuve :

L'épreuve est organisée en 3 temps distincts, pour une durée totale de 30 minutes maximum pour les parties A et B (hors entretien) suivie d'un entretien de 10 minutes maximum.

|           | Partie                 | Durée                      | Contenu                                                                            |
|-----------|------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie A  | Exercice imposé        | Définie par la CSDGE       | Contenu fixé par la commission pour la session.                                    |
| Partie B  | Prestation sectorielle | 20 minutes (repos compris) | Démonstration dans 1, 2 ou 3 secteurs au choix (pieds-poings, projections, sol).   |
| Entretien | Dialogue avec le jury  | 10 minutes maximum         | Argumentation des choix, logique de la prestation, réponses aux questions du jury. |

#### Partie A : Exercice imposé

Le contenu de l'exercice imposé est fixé par la CSDGE pour chaque session. Il sera le même pour ce niveau de grade.

L'exercice imposé évalue la conformité aux standards de haut niveau : technique impeccable, cohérence mécanique, efficacité réelle et présence martiale indiscutable.

#### Partie B : Prestation sectorielle

La partie B est le moment où le candidat démontre sa vision du jujitsu contact à travers un ou plusieurs secteurs techniques de son choix.

## Choix des secteurs :

Le candidat sélectionne librement 1, 2 ou 3 secteurs parmi les trois familles techniques de la discipline :

| Secteur        | Contenu couvert                                                                            |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pieds / Poings | Percussions debout, défenses aux percussions, combinaisons, gestion de la distance longue. |
| Projections    | Techniques de projection, transitions debout-sol, défenses aux saisies et aux takedowns.   |
| Sol (Ne-waza)  | Contrôles, immobilisations, soumissions, renversements, transitions entre positions.       |

## Condition si 2 ou 3 secteurs :

Les secteurs choisis doivent être liés entre eux de façon cohérente. Le candidat doit démontrer non pas des compétences juxtaposées, mais une logique de transition et de continuité entre les secteurs. Cette cohérence est explicitement évaluée par le jury.

## Contenu de la prestation :

Au sein des secteurs retenus, le candidat démontre la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du jujitsu contact. La démonstration doit mettre en évidence :

- Les principes qui structurent son expression technique dans chaque secteur.
- L'efficacité réelle des techniques présentées : elles doivent être crédibles et opérationnelles.
- La cohérence entre les secteurs lorsque plusieurs sont présentés.
- Le candidat peut commenter ou expliquer ses démonstrations. Ce n'est pas une obligation mais une option qui peut renforcer la lisibilité de la prestation.

## Principe directeur :

La qualité des connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du jujitsu contact sont les paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan. La multiplicité des techniques n'est pas un critère de valeur.

## Entretien avec le jury

L'entretien se déroule immédiatement après la prestation et dure au maximum 10 minutes. Il constitue une épreuve à part entière, évaluée au même titre que la prestation.

Durant l'entretien, le candidat doit :

- Argumenter ses choix de secteurs et justifier la structure de sa prestation.
  - Expliquer la logique qui relie les différentes formes d'expression présentées.
  - Démontrer sa capacité à réfléchir sur sa propre pratique et à la conceptualiser.
  - Répondre aux questions complémentaires posées par les membres du jury.
- Le dossier écrit remis le jour de l'examen sert de support et de guide à cet entretien. Le jury peut s'y référer pour orienter ses questions.

## Dossier de prestation — Document écrit

La constitution et la transmission du dossier écrit sont une condition impérative de recevabilité de la candidature. Ce document remplit une double fonction : il prépare le jury à la prestation et sert de support à l'entretien.

## Composition du dossier :

- Présentation succincte du candidat en début de document : état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu contact.
- Description détaillée de la prestation : secteurs retenus, techniques, principes directeurs, logique de continuité entre les secteurs.
- Justification des choix : pourquoi ces secteurs, pourquoi cette organisation, quelle vision du jujitsu contact sous-tend la prestation.
- Le document constitue le fil conducteur de l'entretien — il doit donc être suffisamment précis pour permettre un dialogue approfondi.

## Modalités de transmission :

| Support                | Modalité                                                                                                                                     |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transmission numérique | Format PDF uniquement — envoi par mail à <a href="mailto:grade@ffjudo.com">grade@ffjudo.com</a><br>Délai : 1 mois avant la date de l'examen. |
| Exemplaires papier     | 2 exemplaires imprimés à remettre directement au jury le jour de l'examen.<br>Ces exemplaires servent de support à l'entretien.              |

Tout dossier transmis après le délai d'un mois peut entraîner le report de la candidature à une session ultérieure, à la discrétion de la CSDGE.

## Jugement et appréciations :

Composition du jury : Chaque jury est composé de 3 membres, tous titulaires du 7e dan minimum. La composition du jury est arrêtée par la CSDGE pour chaque session.

Critères d'évaluation : Les membres du jury évaluent l'ensemble de la prestation — exercice imposé, prestation sectorielle et entretien — de façon globale et indissociable.

Les dimensions évaluées sont :

| Dimension évaluée          | Ce que le jury observe                                                                                                                         |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Excellence technique       | Niveau de maîtrise incomparable. Chaque technique démontrée doit être irréprochable dans sa forme, son intention et son efficacité réelle.     |
| Cohérence et vision        | La prestation révèle-t-elle une pensée martiale organisée ? Le candidat a-t-il une vision de la discipline ou juxtapose-t-il des compétences ? |
| Réalité du Jujitsu Contact | Les techniques présentées sont-elles efficaces et crédibles dans un contexte de combat réel ?                                                  |
| Qualité de l'entretien     | Capacité à argumenter, à défendre ses choix, à conceptualiser sa pratique et à répondre avec précision aux questions du jury.                  |
| Rayonnement                | La prestation donne-t-elle à voir ce qu'un 6e dan incarne pour la discipline ? Autorité, profondeur, engagement.                               |

## Système d'appréciations :

Chaque membre du jury attribue une des quatre appréciations suivantes à l'issue de l'ensemble des épreuves :

| Appréciation     | Signification                                                                                                                       |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Excellent        | Prestation exemplaire à tous égards.<br>Niveau indiscutable de 6e dan, vision martiale remarquable, entretien de très haute tenue.  |
| Bien             | Prestation de bon niveau, maîtrise technique solide, cohérence présente.<br>Quelques réserves mineures sur un ou plusieurs aspects. |
| Insuffisant      | Prestation incomplète ou insuffisamment aboutie. Le niveau requis pour le 6e dan n'est pas atteint.                                 |
| Très insuffisant | Prestation très en-deçà du niveau attendu. Insuffisances majeures sur plusieurs dimensions.                                         |

## Règle d'admission :

Le grade est validé uniquement lorsque les trois membres du jury se prononcent favorablement. Toute absence d'unanimité entraîne la non-validation du grade.

## Mentions :

En cas d'admission, deux mentions peuvent être attribuées en reconnaissance d'une prestation d'exception :

| Mention   | Condition                     | Signification                                                                                         |
|-----------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Excellent | 3 appréciations « Excellent » | Prestation unanimement jugée au sommet du niveau attendu.<br>Mention inscrite sur le diplôme.         |
| Très Bien | 2 « Excellent » et 1 « Bien » | Prestation de très haut niveau avec une légère réserve d'un juré.<br>Mention inscrite sur le diplôme. |

L'absence de mention ne préjuge en rien de la valeur du candidat. L'admission simple atteste à elle seule d'un niveau remarquable.

## Échec à la prestation :

Le candidat refusé à la suite de sa prestation peut se présenter à nouveau à sa convenance, sans limitation du nombre de tentatives et sans délai minimum imposé. Chaque nouvelle présentation est traitée comme une candidature complète et indépendante.

Le candidat refusé est encouragé à solliciter un retour du jury pour orienter sa préparation en vue d'une session ultérieure. Ce retour est à la discrétion des membres du jury.

## 3.6.8.3 - RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE VALIDATION

| Points            | Détails pour le 5e dan jujitsu contact                                    |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Condition d'accès | Titulaire du 4e dan depuis 4 ans minimum                                  |
| Épreuve           | Partie A (imposée) et partie B (prestation personnelle) — 25 à 30 minutes |
| Dossier           | PDF à grade@ffjudo.com 1 mois avant et 2 exemplaires papier le jour J     |
| Jury              | 3 membres — 6e dan minimum                                                |
| Admission         | Unanimité du jury                                                         |
| Capitalisation    | Partie A et partie B sont deux UV capitalisables indépendamment           |
| Représentation    | Libre et sans limite de tentatives                                        |

| Points            | Détails pour le 6e dan jujitsu contact                                                             |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Condition d'accès | Titulaire du 5e dan depuis 5 ans minimum                                                           |
| Épreuve           | Partie A (exercice imposé) et partie B (prestation sectorielle, 20 minutes) Entretien (10 minutes) |
| Secteurs          | 1, 2 ou 3 secteurs au choix — Cohérence obligatoire si pluralité de secteurs                       |
| Dossier           | PDF à grade@ffjudo.com 1 mois avant et 2 exemplaires papier le jour J (support à l'entretien)      |
| Jury              | 3 membres — 7e dan minimum                                                                         |
| Appréciations     | Excellent / Bien / Insuffisant / Très insuffisant                                                  |
| Admission         | Unanimité du jury                                                                                  |
| Mention Excellent | 3 « Excellent »                                                                                    |
| Mention Très Bien | 2 « Excellent » et 1 « Bien »                                                                      |
| Représentation    | Libre et sans limite de tentatives ni délai minimum                                                |

## 4. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.1 - DEMANDE DE GRADE A TITRE EXCEPTIONNEL

#### - Principe :

Le grade exceptionnel relève d'une mesure extrêmement rare pour des cas très particuliers.

Les personnes présentant des incapacités physiques les dispensant de toute épreuve pratique telle que demandée dans les différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA pour accéder au grade supérieur.

« Entraide et prospérité mutuelle » est un principe fondamental du judo. Pour respecter ce principe, il est important de demander une contribution pour l'obtention de tout grade et notamment à titre exceptionnel.

Du 1er au 6e dan, un seul grade peut être obtenu à titre exceptionnel. Le candidat pourra toutefois continuer sa progression dans la hiérarchie des grades, en retournant au système classique d'examen, et en passant le grade déjà obtenu à titre exceptionnel.

Du 1er au 4e dan, les dossiers sont gérés par les ligues. Seul le dossier médical du candidat devra être envoyé au secrétariat de la CSDGE, à l'attention du médecin référent afin qu'il puisse statuer sur l'incapacité totale ou partielle à effectuer la prestation demandée.

Pour le 5e et le 6e dan, les dossiers sont gérés par le national. Les candidats devront exécuter ou faire exécuter une prestation « tapis » en fonction de leurs capacités.

La demande de grade à titre exceptionnel reste soumise aux critères de présentation prévus pour le grade demandé.

Aucun grade à titre honorifique et à titre posthume n'est attribué.

#### - Critères de présentation :

Pour présenter une demande de grade à titre exceptionnel du 1er au 4e dan, le postulant devra avoir obtenu au moins une partie des UV du grade postulé et l'UV4.

**Nota : Les engagements actuels (exemple : dirigeant, membre de commission permanente...) peuvent être pris en compte pour l'UV4.**

#### - Modalités d'accès :

Pour le 5e et 6e dan, le formulaire de demande de grade à titre exceptionnel devra parvenir à la CSDGE. La candidature sera soumise à approbation du Comité des Hauts Grades.

Si un avis favorable est donné, il sera demandé au candidat un entretien avec un dossier support portant sur son engagement auprès de la fédération ou d'un OTD (Comité / Ligue).

#### - Procédure :

La personne qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier qu'elle aura au préalable demandé auprès de la CSDGE de la FFJDA.

Les documents composant le dossier sont réunis par l'intéressé.

La demande doit être argumentée et accompagnée d'un dossier médical complet datant de moins d'un an (enveloppe « secret médical »).

- Examen de la CORG comme préalable nécessaire à la recevabilité en CSDGE :

Le dossier de candidature est soumis à l'avis de la CORG et doit, après concertation de celle-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE. L'avis commenté et motivé de la CORG devra figurer impérativement dans le dossier.

Le dossier devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres de la CORG avec confirmation par le cachet de la ligue.

Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par la CORG et complété comme indiqué ci-dessus que le dossier pourra être présenté et étudié en Comité des Hauts Grades.

#### - Décision :

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

### 4.2 - DEMANDE D'AMENAGEMENT DE GRADE

#### - Principe :

L'accès aux grades de la Fédération Française de Judo Jujitsu (FFJDA) s'inscrit dans une démarche d'inclusion et d'équité, permettant à chaque pratiquant, quelles que soient ses spécificités, de valoriser ses compétences et sa progression.

Principe fondamental : la formalisation d'une demande d'aménagement repose impérativement, et dès le début du processus, sur l'utilisation du Document d'Aménagement des Grades.

#### - Démarche d'Aménagement des Grades :

Ce document constitue le point de départ unique et obligatoire pour l'instruction de toute demande. Il a pour vocation de recueillir les informations nécessaires à l'adaptation des épreuves, tout en garantissant le respect de l'intégrité physique du candidat et des exigences fondamentales de notre discipline. Ce formulaire unique constitue une trame officielle commune, valable aussi bien pour les grades de Judo que de Jujitsu en lien avec la CORG et le secteur para judo. Il doit être complété par le candidat (ou son enseignant) et transmis aux instances fédérales compétentes en amont de l'inscription à l'examen. L'objectif est de permettre aux jurys d'adapter les modalités d'évaluation (techniques, environnementales ou temporelles) en parfaite adéquation avec la situation du pratiquant, assurant ainsi une évaluation juste et bienveillante.

La demande d'aménagement peut se poser sur deux niveaux :

1. Si l'aménagement ne présente pas de modification sur la nature des épreuves telles que stipulées dans la réglementation générale, la demande pourra être étudiée et validée (sous couvert du certificat médical) par la CORG (exemple : temps de repos plus important, mode d'interrogation adapté aux difficultés du candidat, passage des épreuves fractionnées (kata et techniques...)).

2. Si la demande d'aménagement modifie la nature des épreuves demandées pour le grade considéré (remplacement d'un Kata par un autre, allègement du programme technique, adaptation des techniques...), le dossier sera transmis par la CORG à la CSGDE qui statuera sur la recevabilité de l'aménagement demandé.

- Examen de la CORG comme préalable nécessaire à la recevabilité en CSDGE :

Le dossier est soumis pour examen à la CORG et doit, après concertation de celle-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE, s'accompagner d'un seul et unique avis commenté et motivé retranscrit par le secrétaire de la CORG. Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par la CORG, comprenant les signatures demandées et accompagné si possible du programme technique d'aménagement, que le dossier pourra être présenté à la CSDGE.

#### - Décision :

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

## 4.3 PRECISIONS SUR LES CONTRIBUTIONS

La contribution doit nécessairement être le résultat d'un travail personnel, qui est le reflet de l'expérience propre et acquise du candidat pressenti à ces hauts grades. Elle aura pour objectif de venir enrichir le patrimoine du judo ou du jujitsu français. Elle pourra être mise au service des générations actuelles et futures. La contribution doit être une production qualitative à la hauteur du grade postulé.

Elle est indispensable à l'obtention du grade.

Tout candidat à un grade exceptionnel du 1er au 5e dan doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'un volume en adéquation avec le grade postulé et allant jusqu'à une cinquantaine de pages au-delà du 6e dan. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine de notre discipline.

Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

## 4.4 - GRADES DELIVRES A L'ETRANGER

### 4.4.1 - Reconnaissance des grades délivrés à l'étranger :

La reconnaissance d'un grade permet à son titulaire de s'en prévaloir légalement sur le territoire français bien qu'il n'ait pas été délivré par la CSDGE.

Un grade délivré à l'étranger par une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo (FIJ) ou de Jujitsu (FIJJ) peut faire l'objet d'une reconnaissance et dans certains cas d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA.

Les étrangers, résidant en France et ayant obtenu leurs grades à l'étranger peuvent faire reconnaître leurs grades par la CSDGE. La reconnaissance sera automatique du 1er au 4e dan, si le grade a été délivré par une fédération affiliée à la FIJ ou à la FIJJ, et selon les épreuves validées à l'appréciation de la CSDGE.

### 4.4.2 - Homologation en France des grades délivrés à l'étranger :

L'homologation est une authentification du grade étranger, par la CSDGE, à l'identique d'un grade français.

A la demande du candidat, le dossier doit être instruit par la fédération qui a délivré le grade.

A partir du 5e dan, il sera exigé d'effectuer le kata/forme imposée conforme à notre réglementation si celui-ci n'a pas été présenté lors de l'attribution du grade.

S'il est demandé une homologation d'un grade étranger, la CSDGE devra être saisie à cette fin. La CSDGE statuera sur chacun des cas.

### 4.4.3 - Passage de grade à l'étranger :

Un Français désirant passer des grades à l'étranger doit, au préalable, demander l'autorisation à la CSDGE de la FFJDA.

Un étranger résidant en France doit, pour passer ses grades à partir du 5e dan en France, demander à sa fédération nationale l'autorisation de passer le grade en France.

### 4.4.4 - Progression dans les grades :

Les étrangers qui souhaiteraient poursuivre leur accession dans les grades et qui n'ont pas été homologués en France pourront, soit continuer leur progression dans leur pays d'origine, soit continuer en France.

Dans ce cas, ils devront repasser leur dernier grade obtenu dans leur pays d'origine et devront également satisfaire aux conditions réglementaires de l'examen. Les titulaires de grades homologués par la CSDGE passeront dans les mêmes conditions que les ressortissants français mais devront présenter une autorisation de leur fédération nationale pour se présenter à l'examen à partir du 5e dan.

### 4.4.5 - Dépôt du dossier de demande de reconnaissance ou d'homologation d'un grade délivré à l'étranger :

Le formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de Grade Étranger – téléchargeable sur le site France Judo – doit être rempli par le candidat et validé par la fédération (membre de la FIJ) qui a délivré le(s) grade(s). Le candidat devra ensuite déposer ce dossier dans la ligue où il est licencié.

Après avoir donné son avis, la ligue envoie le dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au secrétariat des grades.

*Nota : Tout grade qui n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance ou d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA ne pourra permettre à son titulaire de s'en prévaloir sur le territoire français, conformément à l'article L212-5 du code du sport : « Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux. »*

## 4.5 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MESURES D'EQUIVALENCES

### 4.5.1 - Mesures transitoires :

Les postulants à un dan ayant entièrement validé une épreuve de type UV1, UV2 ou UV3 antérieurement au 01/09/2026 mais n'ayant pas encore validé la totalité des épreuves requises pour ce grade, gardent le bénéfice du résultat acquis jusqu'au 31/12/2028.

Au cours de cette période transitoire, ils pourront continuer leur parcours d'acquisition des UV manquantes en s'alignant sur la nouvelle réglementation pour les UV1, UV2, UV3 et UV4.

Pour l'UV1, les candidats pourront, à leur convenance, solliciter la présentation des katas exigés pour le grade antérieurement au 01/09/2026.

### 4.5.2 - Equivalences de grade :

Les titulaires d'un dan en ju-jitsu brésilien, délivré par une organisation différente de la FFJDA antérieurement au 01/09/2026 peuvent solliciter jusqu'au 31/12/2030 une équivalence de grade officiel auprès de la CSDGE de la FFJDA.

La demande doit être formulée auprès de la commission ad hoc des équivalences de grades de la CSDGE qui statuera sur la recevabilité et la légitimité de la demande.

Constitution du dossier à envoyer par mail à [grade@ffjudo.com](mailto:grade@ffjudo.com) :

- Copie du diplôme de grade.

- Justificatif d'identité du titulaire.

- Frais administratifs à régler auprès la FFJDA. Le montant des frais administratifs est fixé à 50 euros à la date de publication du présent règlement. Ils sont fixés chaque année par le règlement financier de la FFJDA.

## 5 - EVALUATEURS/JUGES ET ARBITRES AUX EXAMENS DE GRADES

### 5.1 - JURY D'EXAMEN

#### Composition :

Les membres du jury d'examen seront choisis par le Conseiller Technique du territoire référent pour les grades (du 1er au 4e dan) parmi les juges figurant sur les listes entérinées par la CORG.

Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5e, 6e et 7e dan, les membres du jury seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale établie puis officialisée par le Directeur Technique National ou son représentant, entérinée par la CSDGE.

Les membres du jury seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

#### Conditions d'accès et requis :

- Être 3e dan minimum pour le judo, le jujitsu traditionnel, le jujitsu contact et 2e dan minimum pour le Jiu-Jitsu Brésilien.
- Avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de formation de juges (6 heures minimum dans la saison sportive),
- Avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins deux examens.
- Avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

#### Formation :

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un ou plusieurs stages de formation spécifique organisé par le secteur Enseignement – Formation et Grades de la FFJDA. A l'issue de ces stages, ils sont labellisés juges régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques constituent les listes des juges régionaux.

Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis.

La liste des juges régionaux est actualisée chaque fin de saison sportive puis transmise au national pour officialisation.

Chaque juge doit justifier d'un volume horaire de formation continue de 12 heures minimum par saison sportive.

#### Déontologie :

Un juge ne peut, lors d'un même examen, assurer sa mission de jury et se présenter comme candidat ou comme partenaire.

Un juge doit demander l'application du principe de déport, dès lors qu'il se retrouve en position de juger un licencié de son club, un de ses élèves, un candidat pour lequel il a contribué à un accompagnement personnalisé dans le cadre de sa préparation à l'examen, ou pour tout autre contexte particulier qu'il pourra indiquer aux organisateurs afin de déterminer s'il y a un risque de se retrouver en position de conflit d'intérêt.

### 5.2 - ARBITRAGE

Application des règles nationales.

L'arbitrage est assuré au minimum par un arbitre stagiaire départemental par tapis.

Dimension minimum du tapis : 5m x 5m avec 2 mètres de sécurité au minimum.

L'arbitrage peut être complété par les professeurs et les candidats.

Le corps arbitral sera encadré par des arbitres confirmés.

## 6 - ANNEXES

- Annexe 1 : Programme technique judo pour l'UV2 du 1er au 3e dan.
- Annexe 2 : 20 attaques – défense imposées jujitsu traditionnel.
- Annexe 3 : Référentiel des techniques de la progression française d'enseignement jujitsu traditionnel.
- Annexe 4 : Lexique technique.
- Annexe 5 : Formes imposées pour l'UV1 du jujitsu contact.
- Annexe 6 : Nomenclature technique pour l'UV2 du jujitsu contact.

#### Documents téléchargeables sur le site fédéral :

- Formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de grade étranger.
- Formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de grade JJB.
- Formulaire de candidature à la prestation du grade de 5e dan judo-jujitsu.
- Dossier de candidature au 6e dan judo-jujitsu.
- Dossier de candidature au 7e dan judo-jujitsu.
- Demande d'aménagement de grade.

## LISTE DES HAUT GRADES - JUDO, JUJITSU

### 10ème DAN

COURTINE HENRI 10/12/2007 †  
KAWAISHI MIKINOSUKE 02/01/1975 †  
ROUGE JEAN-LUC 12/12/2024

### 9ème DAN

ALLARI JOSE 26/03/2026  
AUFFRAY GUY 15/11/2018 †  
AWAZU SHOZO 01/01/1989 †  
BOURREAU ANDRE 10/12/2007  
BRONDANI JEAN-CLAUDE 26/06/2025  
COCHE JEAN PAUL 23/02/2017  
DUPUIS GUY 23/02/2017 †  
FEIST SERGE 23/02/2017  
GROSSAIN LIONEL 10/12/2007  
GRUEL MAURICE 10/12/2007 †  
LE BERRE JACQUES 10/12/2007 †  
MICHIGAMI HAKU 10/12/1975 †  
MOUNIER J-JACQUES 26/06/2025  
NORIS JACQUES 26/03/2026  
PARISSET BERNARD 09/12/1994 †  
PARISI ANGELO 26/06/2025  
PELLETIER GUY 10/12/2007 †  
STARBROOK DAVID 01/01/2006  
TRIADOU JOCELYNE 26/06/2025  
VIAL PATRICK 23/02/2017

### 8ème DAN

ALBERTINI PIERRE 28/11/2013 †  
ALEXANDRE MARC 28/11/2013  
ALGISI MICHEL 20/11/2014  
ARBUS ROGER 23/11/2017 †  
ARNAUD CATHERINE 03/12/2020  
BARRACO RAYMOND 15/12/2005 †  
BENOIT GEORGES 23/11/2017 †  
BLANC PIERRE 07/12/2023  
BOURGEAUX JEAN 01/12/2009  
BOURGOIN MICHEL 03/12/1993 †  
BOUTIN ANDRE 26/06/2025  
BRIDGE JANE 01/11/2016  
BROUSSE MICHEL 26/06/2025  
CAIRASCHI RAYMOND YVES 07/12/2023  
CANU FABIEN 28/11/2013  
CHALIER MAXIME 10/12/2007 †  
CHARRIER MICHEL 22/11/2012  
COMBES LOUIS 17/03/2022 †  
DEGLISE-FAVRE MAURICE 10/12/2007 †  
DELVAUX JACQUES 09/11/2010  
DELVINGT GUY 19/11/2019  
DELVINGT YVES 20/11/2014  
DESMET ARMAND 23/11/2017  
DEYDIER BRIGITTE 26/11/2015  
DOUILLET DAVID 19/11/2019  
DYOT CHRISTIAN 12/12/2024  
DYOT SERGE 14/07/2025  
EGEA RAMON 26/03/2026  
ERIAUD MARCEL 26/03/2026  
FLERCHINGER JEAN JACQUES 23/11/2017  
FLEURY CATHERINE 02/12/2021  
FOUILLET PAULETTE 20/11/2014 †  
GAUTIER GERARD 20/11/2014  
GRASSO CECILE 08/12/2022  
GUICHARD PIERRE 10/12/2007  
GUIDA VINCENT 15/11/2018 †  
HAMADA HATSUYUKI 30/04/2009  
HOCDE JEAN 08/12/2022  
JANICOT DIDIER 08/12/2022  
LAGLAINE JACQUES 17/12/1991 †

LEBAUPIN GUY 19/11/2019  
LEBIHAN MIWAKO 13/12/2017  
LEGIEWALDEMAR 15/05/2016  
LEMOINE ALPHONSE 10/12/2007 †  
LIONNET MICHELE 26/03/2026  
MAGNANA GUY 23/11/2017 †  
MAZAUDIER EMILE 17/03/2022 †  
MAZZI LOUIS 09/11/2010 †  
MELILLO RICHARD 26/03/2026  
MESSNER BERNARD 19/11/2019  
MIDAN BERNARD 17/12/1990 †  
NAZARET RENE 11/03/2021 †  
OUDART SERGE 10/12/2007  
PACALIER ROMAIN 18/12/2006 †  
PANZA MARIE-PAULE 12/12/2024  
PARIES JEAN 04/12/2008 †  
PIERRE ANDRE AZZOLI CATHERINE 19/11/2019  
PIETRI MARCEL 26/03/2026  
PRIEUR J-CLAUDE 08/12/2022  
RENELLEAU LOUIS 20/11/2014 †  
RESTOUX GASSET MARIE-CLAIRE 18/06/2026  
REY THIERRY 20/11/2014  
ROSSIN RAYMOND 18/12/2006 †  
ROUX PATRICK 26/03/2026  
SANCHIS FREDERICO 19/11/2019  
SEGUIN JACQUES 08/12/2022  
SMAILI GUY 03/12/2020  
TCHOULLOUYAN BERNARD 28/11/2013 †  
TRAINEAU STEPHANE 03/12/2020  
TRIPET JEAN PIERRE 22/11/2012  
VACHON ROGER 19/11/2019

### 7ème DAN

ALBERT JACQUES 02/12/2021  
ALFONSI BRIGITTE 12/12/2024  
AMET RENE 01/12/2009 †  
AMICO SALVATORE 12/12/2024  
ANCIVAL SERAPHIN 04/12/2008 †  
ANDERMATT ANDRE 10/12/2007  
ANDRIEU PAUL 01/01/1993 †  
ANTOUREL SERGE 22/11/2012  
AUDRAN RENE 10/12/2007 †  
BABANDO ROGER 08/11/2011  
BAILLEUL ERIC 07/12/2025  
BARCELO JEAN 07/12/2025  
BARTHES JACQUES 22/12/1997 †  
BAUCHE DANIEL 08/12/2022  
BAUDOT GEORGES 08/12/1985 †  
BAYLE JACQUES 20/11/2014  
BEAU CLAUDE 01/12/2009  
BEAUFRERE DANIEL 26/11/2015  
BECHU CLAUDE 04/12/2008  
BEHAGUE WILLIAM 08/12/2022  
BELAUD LUC 07/12/2025  
BEN DUC KIENG DANIEL 19/11/2019  
BENBOUDAUD LARBI 20/11/2014  
BENOIT DANIEL 16/11/2019  
BERGERET RICHARD 09/11/2010 †  
BERNARD SERGE 26/11/2015  
BERNIOLLES JEAN PASCAL 02/12/2021  
BERTHOUS PATRICE 26/11/2015  
BESSON FRANCOIS 10/12/2002 †  
BIGOT PATRICK 15/11/2018  
BILLI GILLES 07/12/2023  
BINI ALAIN 15/12/2005  
BLANC PIERRE 07/12/2023  
BLANC PHILIPPE 03/12/2020 †  
BOIDIN GEORGES 12/12/2024  
BOIDIN HERVE 07/12/2023

BOLLAND MARC 04/12/2008  
BOMBRUN NOEL 08/12/2022  
BONNARD CLAUDE 13/11/2020 †  
BONET-MAURY DANIEL 23/11/2017  
BOUCARD PHILIPPE 03/12/2020  
BOUCREUX CLAUDE 16/11/2019  
BOUCHAUD RENE 08/12/2022  
BOUCHER JOEL 08/12/2022  
BOULEAU CHRISTIAN 08/12/2022  
BOURAS DJAMEL 17/06/2021  
BOURASSEAU MICHEL 09/11/2010  
BOURGOIN FREDERIC 19/11/2019  
BOURNHOL DIDIER 07/12/2023  
BOUROUMA PASCAL 30/03/2023  
BOURREAU ARMAND 09/11/2010 †  
BRACQ REMI 23/11/2017  
BREJARD MARC 08/12/2022  
BRENEK CHARLES 22/11/2012 †  
BRIGHIEL BERNARD 28/11/2013 †  
BRISCO GILBERT 07/12/2023  
BROUSSE PIERRE 17/12/1991 †  
BRUN DOMINIQUE 10/12/2007  
CADIERE ROGER 19/11/2019  
CAMPARGUE BENOIT 08/11/2011  
CAMPAYO DANIEL 07/12/2025  
CARIOU SASAKI HIKARI 30/09/2019  
CARLES ROBERT 04/12/2008  
CARREGA ROMEO 10/12/2002 †  
CASSE MICHEL 22/11/2012  
CEZAR JEAN FELIX 07/12/2023  
CHABI AHMED 02/12/2021 †  
CHAUDESEIGNE ALAIN 04/12/2008  
CHEVALIER FELIX 22/11/2001  
CHOPLIN GUY 28/11/2013  
CLEMENT PATRICK 09/12/1994  
CLERGET FRANCIS 28/11/2013  
COLLARD CLAUDE 05/01/1996 †  
COULON RENAUD 23/11/2017  
COUZINIE EMILE 22/12/1997 †  
CRESPIN EUGENE 23/11/2017  
CROST LAURENT 17/06/2021  
CUCCHI DIDIER 07/12/2023  
CUSIN MONIQUE 16/11/2019  
DALLEZ ERICK 07/12/2025  
DANIELI DESIRE 18/12/2006  
DAZZI ROBERT 06/03/1985 †  
DECOSTERD SERGE 22/11/2012  
DECOSTERD J-PIERRE 03/12/2020  
DEFRANCE JEAN-PIERRE 03/12/2020  
DEGIOANNINI ROMEO 17/12/1990 †  
DELORMAS PAUL 08/12/2022  
DEMAIL JEAN-PIERRE 28/11/2013  
DE MENECH PATRICK 02/12/2021  
DEMONTFAUCON FREDERIC 20/11/2014  
DESTOUESSE PIERRE 02/12/2021  
DE SOUZA BEATRICE 07/12/2025  
DODY YANN 12/12/2024  
DOMAGATA EUGENE 10/12/2007 †  
DORGAL RAYMOND 03/12/2020 †  
DOSNE LAURENT 12/12/2024  
DOUMA YACINE 12/12/2024  
DUBOIS-MATHIEU ALICE 19/11/2019  
DUBOS CLAUDE 28/11/2013 †  
DUFRESNE FRANCOISE 08/12/2022  
DUPOND MARTINE 19/11/2019  
DUPUY FREDERIC 07/12/2025  
DURAND FREDERIC 15/11/2018  
DURIEZ MARC 12/12/2024  
ELIOT YVES 08/12/2022

|                        |            |   |                            |            |                        |            |
|------------------------|------------|---|----------------------------|------------|------------------------|------------|
| ERISSET JACKY          | 09/12/2004 | † | MABIT RENE                 | 02/12/2021 | RUCORT LUC             | 23/11/2017 |
| ESTEVE FREDERIC        | 12/12/2024 |   | MAHIEU J-MARIE             | 12/12/2024 | RUFFIER-MERAY CYRILLE  | 07/12/2025 |
| ETIENNE PIERRE         | 08/11/2011 | † | MALLET CLAUDE              | 14/11/1986 | RUSCA JEAN-JACQUES     | 08/12/2022 |
| FAUCONNIER JEAN-PIERRE | 08/12/2022 |   | MANIBAL REGIS              | 12/12/2024 | SANS PATRICE           | 07/12/2023 |
| FEUILLET FREDERIC      | 12/12/2024 |   | MARADAN GABRIEL            | 03/12/2020 | SARIE JEAN-PIERRE      | 08/12/2022 |
| FEVELAS MICHEL         | 20/11/2014 | † | MARDON MICHEL              | 07/09/1990 | SCHMITT BERNARD        | 03/12/2020 |
| FILENI J-PIERRE        | 16/11/2019 |   | MARECHAL PATRICE           | 12/12/2024 | SEIGNEURIE ROLAND      | 01/01/1993 |
| FILIEUL MICHEL         | 07/12/2023 |   | MARINO HECTOR              | 08/12/2022 | SENAUD JEAN-CLAUDE     | 26/11/2015 |
| FOIREAU BERNARD        | 16/11/2019 |   | MARTEL PIERRE              | 01/01/1993 | SOUBRILLARD CLAUDE     | 04/12/2008 |
| FRANCESCHI MICHEL      | 07/12/1992 | † | MARTIGNON J-MARIE          | 10/11/2018 | SOULARD J. CLAUDE      | 13/11/2020 |
| GAGLIANO CHRISTOPHE    | 20/11/2014 |   | MARTIN DANIEL              | 10/12/2007 | SPIES-LUPINO NATALINA  | 19/11/2019 |
| GAINIER GERARD         | 22/11/2001 |   | MARTIN MARC LOUIS          | 09/12/2004 | SUDRE BERNARD          | 16/06/1992 |
| GALAN HELENE           | 08/12/2022 |   | MARTY DOMINIQUE            | 10/11/2018 | SUDRE PHILIPPE         | 28/11/2013 |
| GARREAU YVES           | 19/11/2019 |   | MASTROPASQUA FRANCIS       | 04/12/2008 | SZCZEPANIK CLAUDE      | 10/11/2018 |
| GEFFRAY LAURENT        | 08/12/2022 |   | MENNESSIER HENRI           | 09/12/1994 | TCHEN RICHARD          | 12/12/2024 |
| GERAUD CELINE          | 17/06/2021 |   | MENU DIDIER                | 10/12/2007 | TENDIL ROBERT          | 02/12/2021 |
| GIBERT JEAN-PIERRE     | 14/07/2025 |   | MESEMBURG CLAUDE           | 06/01/1989 | THABOT CHRISTIAN       | 19/11/2019 |
| GIPPET MICHEL          | 09/11/2010 |   | MONDUCCI HENRI             | 08/12/1985 | THOMAS CYRIL           | 12/12/2024 |
| GIRAUD CATHERINE       | 08/12/2022 |   | MOREAU RAYMOND             | 27/11/2003 | THOMAS GUY             | 13/12/1986 |
| GIRERD BERNARD         | 09/11/2010 |   | MOUTTOU CHRISTIAN          | 07/12/2023 | THOMAS PHILIPPE        | 08/12/2022 |
| GODOT PASCAL           | 08/12/2022 |   | NALIS ALAIN                | 15/12/2005 | TREPOST PATRICK        | 23/11/2017 |
| GOLDSCHMID DANIEL      | 15/12/2005 |   | NAHON GILLES               | 07/12/2023 | VAN HAUWE ANDRE        | 09/12/2004 |
| GRANDSIRE NOEL         | 10/12/2007 |   | NGUYEN HERVE THAI BINH     | 07/12/2025 | VANDENHENDE SEVERINE   | 20/11/2014 |
| GRANDSIRE PASCAL       | 07/12/2025 |   | NOLLEAU CHRISTIAN          | 13/11/2020 | VANIEMBOURG FERNAND    | 02/12/2021 |
| GRES PASCAL            | 24/11/2016 |   | NOUCHY MAXIME              | 22/11/2012 | VERET ALAIN            | 08/11/2011 |
| GRESS GEORGES          | 01/01/1993 | † | NOWAK MICHEL               | 28/11/2013 | VERET DANIEL           | 20/11/2014 |
| GUERIN ANDRE           | 23/11/2017 | † | OUKOLOFF ROLAND            | 19/11/2019 | VERDIER BRUNO          | 07/12/2023 |
| GUERIN CLAUDE          | 26/11/2015 |   | PAQUE ISABELLE             | 28/11/2013 | VERGNAULT FRANCIS      | 02/12/2021 |
| GUILBAUT GERARD        | 08/12/2022 |   | PARENT ANDRE               | 08/12/2022 | VIAUD YANNICK          | 08/11/2011 |
| GUERIN CLAUDE          | 02/12/2021 |   | PARISET DANIEL             | 09/12/1994 | VILLIERS LAURENT       | 24/11/2016 |
| GUILLEY FABRICE        | 02/12/2021 |   | PARABOSCHI JEAN            | 07/12/2023 | VINCENT MICHEL         | 03/12/2020 |
| GUILLOCHEAU GUY        | 28/11/2013 | † | PAUTLER FREDERIC           | 07/12/2023 | WIRTZ EMMANUEL         | 08/12/2022 |
| GUISEPPI LOUIS         | 28/11/2013 |   | PAVIA RICHARD              | 07/12/2023 | YANDZI DARCEL ROGER    | 17/06/2021 |
| GUSTIN FRANCKY         | 07/12/2025 |   | PEDEN CHRISTIAN            | 07/12/2023 | YASUMOTO SOICHI        | 01/01/1998 |
| GUYON MAURICE          | 13/11/2020 |   | PEGART MICHEL              | 09/12/2004 | ZOUARH MOHAMMED        | 20/11/2014 |
| HAGIWARA NOBUHISA      | 01/11/2010 |   | PELSER ROBERT              | 01/01/1993 |                        |            |
| HALABI MOHAMED         | 08/12/2022 |   | PELLERIN J-PIERRE          | 13/11/2020 |                        |            |
| HANSEN JEAN PIERRE     | 04/12/2008 |   | PELTIER CHARLES            | 08/12/2022 | <b>6ème DAN</b>        |            |
| HARDY CHARLES          | 10/12/2007 |   | PERARD MARC                | 08/12/2022 | ABDOUNE YVES           | 02/12/2021 |
| HERBAUT HARRY          | 07/12/2025 |   | PERINI ALAIN               | 09/11/2010 | ADAM GILLES            | 16/11/2013 |
| HERIN LIONEL           | 20/11/2014 |   | PERRIER ARNAUD             | 20/11/2014 | ADEN ALAIN             | 09/05/2010 |
| HERVE ANDRE            | 16/11/2019 |   | PERREAU DENIS              | 08/12/2022 | ADRIAENSSENS CATHERINE | 13/05/2012 |
| HIOLLE HERVE           | 09/11/2010 |   | PETIT EDMOND               | 09/11/2010 | ADRIAENSSENS FRANCOIS  | 02/03/1997 |
| HIRANO RYOSAKU         | 30/04/1997 | † | PETOLLA CHRISTIAN          | 07/12/2023 | AGBEGNENOU CLARISSE    | 08/12/2022 |
| ISTACE CHRISTIAN       | 08/12/2022 |   | PFEIFER GEORGES            | 10/12/2007 | AGUDO MARC             | 11/11/2018 |
| JACQUART CLAUDE        | 08/11/2011 | † | PICARD ROBERT              | 14/11/1986 | ALBERTI GUILLAUME      | 07/12/2023 |
| JALADON GILLES         | 12/12/2024 |   | PINATEL DANIEL             | 27/11/2003 | ALESSI J-YVES          | 21/03/1999 |
| JAZARIN JEAN LUCIEN    | 06/03/1985 | † | PIVODORI J-PIERRE          | 12/12/2024 | ALEXANDRE CHRISTOPHE   | 11/11/2018 |
| JOLI PHILIPPE          | 07/12/2023 |   | PLOMBAS CHRISTIAN          | 10/11/2018 | ALLAFORT GHISLAINE     | 01/01/2012 |
| JUAN J-Louis           | 15/12/2005 |   | PORTE JEAN PIERRE          | 24/11/2016 | ALLARD DANIEL          | 25/03/2001 |
| JULIANS CLAUDE         | 01/12/2009 | † | POUZET PATRICK             | 24/11/2016 | ALLEGRE ERIC           | 20/03/2011 |
| KARCZEWSKI HENRI       | 01/12/2009 |   | QUENET GILLES              | 07/12/2025 | ALLIBERT JULIEN        | 07/12/2025 |
| KAWAISHI NORIKAZU      | 22/11/2012 |   | QUINTIN GUY-MICHEL         | 08/12/2022 | ALLOUCH MARC           | 13/05/2007 |
| KOEBERLE Marc          | 18/12/2006 |   | RAMBIER RENE               | 10/12/2007 | ALOUCHE HABIB          | 12/12/2024 |
| KRASKA STANISLAS       | 12/12/2024 |   | RAMILLON J-PAUL            | 28/11/2013 | AMADO MICHEL           | 04/12/1987 |
| LACAY MARC PIERRE      | 09/12/1994 | † | REBOURG LAURENT            | 07/12/2025 | AMET ALAIN             | 01/01/2017 |
| LAFOSSE JEAN           | 14/03/1986 | † | RENAUD J-JACQUES           | 07/12/2025 | AMIRAULT CLAUDE        | 15/11/2014 |
| LAINE THIERRY          | 08/12/2022 |   | RENAUDEAU LOUIS            | 18/12/2006 | AMOISSOU BERTRAND      | 14/07/2025 |
| LANDAU VINCENT         | 03/12/2020 |   | RINCK DENIS                | 08/12/2022 | AMMON FREDERIC         | 18/05/2008 |
| LAUNAY LUC             | 12/12/2024 |   | RIQUIN FRANCK              | 07/12/2023 | ANDEOL EMILIE          | 08/12/2022 |
| LAURENT CLAUDE         | 15/12/2005 |   | RIVA GASTON                | 16/06/1989 | ANDERMATT NICOLE       | 14/05/2006 |
| LE CAER PIERRE         | 10/12/2007 |   | RODRIGUES THIERRY          | 07/12/2025 | ANDREAZZOLI DANTE      | 03/03/1996 |
| LE FRIANT PIERRE       | 23/11/2017 |   | RODRIGUEZ FOSSARD BEATRICE | 18/12/2006 | ARMITANO MANUEL        | 05/11/2017 |
| LE GALL GILBERT        | 07/12/2023 |   | ROSENZWEIG ALFRED          | 09/12/2004 | ARNAISON BRUNO         | 09/05/2010 |
| LEBRUN CELINE          | 07/12/2023 |   | ROTTIER BERNARD            | 24/11/2016 | ARNOULT ALBERT         | 04/12/1987 |
| LECAT CLAIRE           | 19/11/2019 |   | ROTTIER MARTINE            | 18/12/2006 | ARTIEL JOSE            | 13/05/2007 |
| LECUYER ALAIN          | 01/12/2009 |   | ROUCHOUSE ROBERT           | 08/12/2022 | ARZEUX JEANIK          | 14/05/2006 |
| LEDONNE RICHARD        | 07/12/2023 |   | ROUDANES PIERRE            | 10/11/2018 | AUFAUVRE MICHEL        | 14/11/2020 |
| LEROUX EMMANUEL        | 07/12/2023 |   | ROUSSEAU DIDIER            | 01/12/2009 | AUGER GABRIEL          | 14/11/2020 |
| LOISON THIERRY         | 24/11/2016 |   | ROUX MICHEL                | 10/11/2018 | AUTIE MARIO            | 13/05/2007 |
| LOPEZ PHILIPPE         | 12/12/2024 |   | ROZIER JEAN FRANCOIS       | 09/11/2010 | AVIGNON MICHEL         | 14/09/1975 |
| LOUIS BRUNO            | 02/12/2021 | † | RUCEL ALEXANDRE            | 02/12/2021 | BABIN DANIEL           | 01/01/2006 |
|                        |            |   |                            |            | BANNY BRUNO            | 13/05/2007 |

|                      |            |   |                       |            |   |                       |            |
|----------------------|------------|---|-----------------------|------------|---|-----------------------|------------|
| BANZATO JEAN         | 03/12/1988 |   | BRANGER HERVE         | 11/11/2018 |   | CRESTOT THIERRY       | 08/12/2022 |
| BAQUE PATRICE        | 15/11/2014 |   | BRAY VICTOR           | 09/05/2010 | † | CROIZIER PIERRE       | 01/01/2009 |
| BARISIEN PHILIPPE    | 16/11/2013 | † | BREGEON STEPHANE      | 12/05/2012 |   | CULIOLI SIMON         | 02/05/2009 |
| BAROU CHRISTOPHE     | 22/11/2015 |   | BRESCH ERIC           | 07/12/2023 |   | CUNADO JACINTO        | 12/05/2012 |
| BARRAS STEPHANE      | 02/12/2021 |   | BRIESCH JEAN-CLAUDE   | 12/05/2012 |   | DA PRATO BERNARD      | 13/05/2007 |
| BARRE J-LUC          | 04/02/2011 |   | BROQUEDIS JEAN        | 28/02/1983 | † | DAMASIN BERTRAND      | 15/12/2005 |
| BARRUE CHRISTIAN     | 03/05/2009 |   | BRUNET CHRISTOPHE     | 20/03/2011 |   | DAMBACH FREDERIC      | 06/11/2016 |
| BARTHELEMY ANDRE     | 06/01/1989 | † | BRUNET PAUL           | 02/03/1997 | † | DANIAULT NATHALIE     | 18/05/2008 |
| BASMAISON CORINE     | 01/01/2009 |   | BUFFETRILLE JENNIFER  | 17/11/2019 |   | DARBELET BENJAMIN     | 26/11/2015 |
| BASSO SYLVAIN        | 02/12/2021 |   | BUONOMO ERIC          | 11/11/2018 |   | DAVID JACQUES         | 01/01/2008 |
| BASTERREIX DANIEL    | 17/11/2019 |   | BURANELLO PASCAL      | 12/12/2024 |   | DAVIDOFF GEORGES      | 13/03/2005 |
| BATAILLE MATTHIEU    | 20/11/2014 |   | BUREL YVES            | 18/05/2008 |   | DE CLAVERIE JEAN      | 03/03/1996 |
| BATAILLE TONY        | 08/12/2022 |   | BURGER JEAN           | 29/01/1983 |   | DE CRIGNIS UMBERTO    | 01/01/2010 |
| BATON MAGALI         | 09/11/2010 |   | BURGER ROLAND         | 16/12/1970 | † | DE HERDT JEAN         | 01/01/1992 |
| BAUMGAERTNER JACQUES | 17/06/2021 |   | CADOT YVES            | 11/11/2018 |   | DE LA TAILLE GERARD   | 08/12/1990 |
| BAZATTE YANNICK      | 08/12/2022 |   | CALAMAND J-YVES       | 06/11/2016 |   | DEBARD GABRIEL        | 15/03/1998 |
| BAZEILLE RENE        | 13/05/2007 |   | CALIF LAURENT BERNABE | 18/05/2008 |   | DECHOSAL CATHERINE    | 18/05/2008 |
| BAZILE CHRISTOPHE    | 17/11/2019 |   | CAMERA ALAIN          | 12/05/2012 |   | DECLÈVE MICHEL        | 07/12/1985 |
| BEAU PIERRE          | 01/01/2008 | † | CAMOUS ROGER          | 17/12/1991 | † | DECOSSE LUCIE         | 22/12/2012 |
| BEAURUELLE ISABELLE  | 15/12/2005 | † | CAMUZET FABIEN        | 13/05/2012 |   | DECOUX PHILIPPE       | 18/05/2008 |
| BEAURY PIERRE        | 01/01/2010 |   | CAPIZZI FERNAND       | 13/05/2007 |   | DECROIX SYLVIE        | 04/12/2008 |
| BECKER JEAN PAUL     | 01/01/2007 |   | CAQUAS SEBASTIEN      | 08/12/2022 |   | DEGASNE HERVE         | 11/11/2018 |
| BEGA STEPHANE        | 15/11/2020 |   | CARABETTA BRUNO       | 10/12/2002 |   | DEGORCE JEAN LOUIS    | 13/05/2007 |
| BELHOMME MARC        | 21/12/1991 |   | CARLIER JEAN-MARIE    | 16/11/2013 |   | DELCOLOMBO LAURENT    | 17/06/2021 |
| BELIN JEAN           | 01/01/2009 | † | CARON PASCAL          | 08/12/2022 |   | DEL REY DANIEL        | 01/01/2009 |
| BELLOT PATRICK       | 17/11/2019 |   | CARRE JEAN-CHRISTOPHE | 15/11/2020 |   | DELARGILLIERE LILIANE | 01/01/2007 |
| BENAMER MOURAD       | 15/11/2020 |   | CARRIERE MICHEL       | 14/05/2006 |   | DELARUE JEAN-PHILIPPE | 07/12/2023 |
| BENEZET JEAN-CLAUDE  | 23/03/2003 |   | CASTAINGS MICHEL      | 13/12/1986 | † | DELATTRE MARIE-ANNE   | 13/05/2007 |
| BENGUESMI TAHAR      | 17/11/2019 |   | CAZAUBAT JEAN         | 01/01/2010 | † | DELVINGT MARC         | 22/11/2015 |
| BEOLETTO ERIC        | 12/05/2012 |   | CELHAY JEAN-MICHEL    | 19/03/2011 |   | DEMAISON J-LOUIS      | 15/03/1998 |
| BERNA DOMINIQUE      | 07/12/2023 |   | CEPHAY ALFRED         | 17/11/2013 |   | DEMONIERE RAYMOND     | 05/11/2017 |
| BERNARD THIERRY      | 09/05/2010 |   | CERISIER RODOLPHE     | 07/12/2023 |   | DENIS LEON            | 02/12/1984 |
| BERRIER RENE         | 03/12/1989 | † | CERVENANSKY CHRISTIAN | 01/01/2008 |   | DENIS FRANCK          | 12/12/2024 |
| BERTHELOT PATRICK    | 22/11/2015 |   | CESSIN FREDERIC       | 09/05/2010 | † | DENNEVILLE CHRISTIAN  | 15/11/2014 |
| BERTHET FRANCOIS     | 12/12/2024 |   | CHABAS FRANCK         | 17/11/2019 |   | DEPAGNIAT REMY        | 13/05/2012 |
| BERTHET REMI         | 07/12/1985 |   | CHABOCHÉ THIERRY      | 11/11/2018 |   | DESBOIS SEBASTIEN     | 07/12/2025 |
| BERTHIER MICHEL      | 13/03/2005 |   | CHALON GUY            | 14/09/1975 | † | DESCATEAUX MICKAEL    | 17/11/2019 |
| BETZINA MICHEL       | 13/03/2005 |   | CHAMBILY FRANCK       | 08/12/2022 |   | DESCHAMPS BRUNO       | 20/03/2011 |
| BICHEUX JACKY        | 24/03/2002 |   | CHAMPEYMONT SERGE     | 13/05/2012 |   | DESCHAMPS DOMINIQUE   | 08/12/2022 |
| BIGOT ETIENNE        | 04/12/1987 | † | CHAMPIGNY ESTELLE     | 13/05/2007 | † | DESCHAMPS ERIC        | 17/11/2019 |
| BILLET LILIAN        | 05/11/2017 |   | CHANET PIERRE         | 09/05/2010 |   | DESCOUBES LUCIEN      | 07/12/1985 |
| BIRKEL PHILIPPE      | 15/11/2020 |   | CHANSSEAUME NICOLAS   | 07/12/2023 |   | DESESTRET JEAN MARC   | 22/11/2015 |
| BIRO JEAN            | 11/03/2021 | † | CHARBONNIER SERGE     | 07/12/2023 |   | DESMARETZ ROBERT      | 15/11/2014 |
| BIZOUARN DAVID       | 05/11/2017 |   | CHARLES DAVID         | 07/12/2025 |   | DESNOS J-PAUL         | 19/03/2011 |
| BLANDINEAU VINCENT   | 08/12/2022 |   | CHARLES DIDIER        | 13/05/2007 |   | DESPLANS MARTINE      | 15/11/2014 |
| BLAREAU CHRISTIAN    | 01/01/2011 | † | CHARON EMILE          | 15/03/1998 |   | DESTRUHAUT RENE       | 07/11/1981 |
| BLONDELLE BRUNO      | 09/05/2010 |   | CHARRIER J-MARC       | 11/11/2018 |   | DETREZ MAURICE        | 01/01/2003 |
| BODSON STEPHANE      | 08/12/2022 |   | CHARTIER ERIC         | 05/11/2017 |   | DEVAUX ANDRE          | 13/05/2007 |
| BOEUF ELIE           | 07/12/1985 |   | CHATAIN CLAUDE        | 08/12/1990 | † | DEVIEENNE ROLAND      | 13/03/2005 |
| BOFFIN FABIENNE      | 09/12/2004 |   | CHAUVIN OLIVIER       | 08/12/2022 |   | DI FILIPPO DAVID      | 05/11/2017 |
| BOGAERT ROBERT       | 20/09/1976 | † | CHAVET FREDERIC       | 02/12/2021 |   | DI MERCURIO BERNARD   | 17/11/2019 |
| BOIDIN ERIC          | 03/05/2009 |   | CHAZAREIX ERIC        | 22/11/2015 |   | DIFILIPPO DAVID       | 05/11/2017 |
| BOIRIE PATRICK       | 12/05/2012 |   | CHIKAOUI MOHAMED      | 13/05/2007 |   | DJIMILI HASSENE       | 15/11/2020 |
| BOISFER CHRISTIAN    | 15/11/2020 |   | CHOUK HERVE           | 20/03/2011 |   | DOGER PASCALE         | 30/05/1997 |
| BOCQUET MIKAEL       | 07/12/2025 |   | CICOT CHRISTINE       | 22/11/2001 |   | DOMINICI ALAIN        | 24/03/2002 |
| BONET-MAURY PAUL     | 14/09/1975 | † | CLATOT BRUNO          | 05/11/2017 |   | DRACOS JEAN MICHEL    | 23/03/2003 |
| BONNIER MARC         | 06/11/2016 |   | CLATOT FRANCIS        | 07/12/2025 |   | DRESSAYRE JEAN        | 01/07/2023 |
| BORDES JEROME        | 18/05/2008 |   | CLAUDEL GERARD        | 09/05/2010 |   | DRINGENBERG PIERRE    | 08/12/1990 |
| BORSI ARMAND         | 18/12/1983 |   | CLAUZIER J-MICHEL     | 22/11/2015 |   | DUBOIS OLIVIER        | 03/05/2009 |
| BOSC J-LUC           | 05/11/2017 |   | CLERGET AXEL          | 08/12/2022 |   | DUBUC ERIC            | 11/11/2018 |
| BOSCH LAURENT        | 02/12/2021 |   | CLOTEAUX NICOLAS      | 07/12/2023 |   | DUCROCQ GERARD        | 18/05/2008 |
| BOUCHET GILLES       | 07/12/1985 | † | COLIGNON MARIE FRANCE | 01/08/2000 |   | DUPUY GERARD          | 03/12/1989 |
| BOUCHET OLIVIER      | 15/11/2014 |   | COLIN THIERRY         | 16/11/2013 |   | DUSCH CHARLES         | 07/12/1985 |
| BOUDJELIDA NICOLAS   | 12/05/2012 |   | COLLEN CLAUDE         | 03/03/1996 |   | DUTERTRE CHRISTOPHE   | 11/11/2018 |
| BOUGRAT MARC         | 01/12/1991 |   | COLONGES LUCIEN       | 10/12/1975 |   | ELQALI JAMEL          | 15/11/2014 |
| BOURASSEAU FRANCK    | 15/11/2014 |   | COMBRUN BERNARD       | 14/05/2006 |   | EMANE GEVRISE         | 22/11/2012 |
| BOURGEOIS FREDERIC   | 05/11/2017 |   | COME STEPHANE         | 07/12/2023 |   | ESPOSITO FABIENNE     | 08/12/2022 |
| BOURUMEAU STEPHANE   | 22/11/2015 |   | CONTE DANIEL          | 17/11/2013 |   | EURANIE ANNABELLE     | 03/12/2020 |
| BOUTTEFEUX YVES      | 14/05/2006 | † | COULET ALAIN          | 02/05/2009 |   | FABRE THIERRY         | 07/12/2023 |
| BOZZO CHRISTOPHE     | 08/12/2022 |   | COULON PHILIPPE       | 09/05/2010 |   | FADY DANIEL           | 06/06/1993 |
| BRAGIALDI GUY        | 16/11/2013 |   | CRESTA BERNARD        | 18/05/2008 |   | FANTIN J-PIERRE       | 20/03/2011 |

|                     |              |                          |              |                         |              |
|---------------------|--------------|--------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| FERNANDES DANIEL    | 28/11/2013   | HAMEON PHILIPPE          | 12/12/2024   | LE FOL ALBERT           | 14/11/2020   |
| FIANDINO J-MARIE    | 06/06/1992 † | HAMOT CLAUDE             | 14/09/1975 † | LE SANQUER JEAN PAUL    | 16/06/1992 † |
| FILAINE FRANCK      | 02/12/2021   | HANQUIER ERWAN           | 08/12/2022   | LE SOLLIEC GERARD       | 03/12/1989   |
| FILERI FRANCK       | 08/05/2010   | HARDY YVES               | 18/05/2008   | LEBIHAN LOUIS           | 13/03/2005 † |
| FILIPKOWSKI RICHARD | 22/11/2001 † | HAREL BARBARA            | 20/11/2014   | LECANU FREDERIC         | 14/07/2025   |
| FILLAU DANIEL       | 01/01/2005 † | HAYOT DANY               | 13/03/2005 † | LECERF J-LOUIS          | 28/03/2004   |
| FILLON HERVE        | 11/11/2018   | HEDOUIN PASCAL           | 18/05/2008   | LECLANGER MICHEL        | 18/05/2008   |
| FINKELSTEIN OLIVIER | 07/12/2023   | HENRIC JEROME            | 12/05/2012   | LECLERC GHISLAINE       | 03/05/2009   |
| FISCHER DOMINIQUE   | 17/11/2019   | HERNANDEZ YVES           | 17/11/2019   | LECONTE STEPHANE        | 19/03/2011   |
| FLAMAND JACQUES     | 01/01/2006 † | HERRERO FRANCOIS         | 25/03/2001 † | LEDUC BERNARD           | 23/05/1986   |
| FLEURY GUY          | 14/05/2006   | HERSANT CHRISTOPHE       | 17/11/2019   | LEE BERNARD             | 16/11/2019   |
| FLEURY PASCAL       | 05/11/2017   | HERVE ALAIN              | 01/01/2008   | LEFEBVRE DOMINIQUE      | 22/11/2015   |
| FLEUTOT BENOIT      | 06/11/2016   | HERZOG CHRISTIANE        | 17/12/1990   | LEGENDRE OLIVIER        | 13/05/2012   |
| FLOQUET PATRICIA    | 17/11/2013   | HIDALGO ANTONIO          | 11/11/2018   | LEGER PATRICE           | 13/05/2007   |
| FLORENT CHARLIE     | 16/11/2019   | HIPP MICHEL              | 03/05/2009   | LEGRAND BASCOBERT ROGER | 07/11/1981 † |
| FONTAINE J-CLAUDE   | 11/11/2018   | HITTE J-PIERRE           | 20/03/2011   | LELORIEUX GUY           | 16/11/2019   |
| FORT GUILLAUME      | 14/07/2025   | HOLLOSI DANIEL           | 14/05/2006   | LEMAIRE GHISLAIN        | 09/11/2010   |
| FOURCADE DANIEL     | 02/12/2021   | HOSTEIN SERGE            | 19/03/1995 † | LEMASSON ALBERT         | 07/12/2023   |
| FOURNIER FRANCIS    | 17/12/2000   | HOURCADE MARTIAL         | 15/11/2014   | LEMOINE MICHEL          | 09/05/2010   |
| FRANCOIS J-JACQUES  | 20/10/2019   | HUANG YING CHIN J-PIERRE | 08/12/2022   | LEMOZY BERNARD          | 07/12/2025   |
| FRANGIONI YVES      | 21/03/1999   | HUART JOEL               | 14/11/2020   | LENORMAND BERNARD       | 03/12/1989   |
| FREMONT STEPHANE    | 31/12/2025   | HUET MICHEL              | 16/11/2019   | LEPAGE PIERRE           | 02/12/1984 † |
| FRISON FRANCK       | 20/03/2011   | HULIN PIERRE             | 19/03/1995 † | LERAY RENE              | 04/12/1987 † |
| FRONTY JEAN-LUC     | 15/11/2014   | HUMBERT CHRISTOPHE       | 15/11/2018   | LEROSEY FRANCK          | 06/11/2016   |
| GARBY LUCIEN        | 22/11/2015   | HUMBERT ERICK            | 15/11/2014   | LEROUX YANN             | 02/12/2021   |
| GARDEBIEN J-BERNARD | 13/03/2005   | IMBERT THERESIOUS        | 01/10/1975 † | LEROY PHILIPPE          | 14/05/2006   |
| GARIBALDI ROGER     | 01/01/2004   | ISOLA JEAN-PIERRE        | 17/11/2013   | LEROY SYLVAIN           | 13/03/2005   |
| GARTIER ALAIN       | 06/06/1993 † | JACOMIN PHILIPPE         | 02/03/1997   | LES AU VAGE OLIVIER     | 16/11/2013   |
| GAUDET CEDRIC       | 15/11/2014   | JARNO PHILIPPE           | 21/03/1999   | LESTURGEON G MICHEL     | 14/06/1988 † |
| GAUTHEROT BERNARD   | 12/05/2012   | JEANNY GUY               | 02/03/1997   | LETERTRE CLAUDE         | 22/11/2015   |
| GAWRONSKI BRUNO     | 01/01/2012 † | JONARD CYRIL             | 20/11/2014   | LETREUT MAURICE         | 27/05/1977 † |
| GELY RUDY           | 13/05/2007   | JORDAN CHRISTIAN         | 15/11/2014   | LETT DANIEL             | 06/11/2016   |
| GERARD JEAN-LUC     | 05/11/2017   | JOSSINET FREDERIQUE      | 09/11/2010   | LEVERT MICHEL           | 06/06/1993   |
| GERMAIN PATRICE     | 05/11/2017   | JOUAN ROGER              | 14/09/1975 † | LEVREL JEAN-PAUL        | 13/03/2005   |
| GESLIN THIERRY      | 11/11/2018   | JOUANNEAU LAURENT        | 02/12/2021   | LIBERT ESSOMBE ESTHA    | 15/11/2018   |
| GIANESELLO HERVE    | 05/11/2017   | JOUFFRE J-PIERRE         | 13/03/2005   | LIENARD DANIEL          | 01/01/2009   |
| GIBEAUD ALCIDE      | 02/03/1997 † | JOUGLAS JACQUES          | 15/03/1998   | LIMOUSIN SYLVAIN        | 07/12/2025   |
| GIGLI LIONEL        | 05/11/2017   | JUAN DOMINIQUE           | 03/05/2009 † | LINDENMANN HENRI        | 06/06/1993 † |
| GILLET JEAN-MARC    | 07/12/2025   | JULIEN ALAIN             | 20/03/2011   | LOGEL ROGER             | 03/12/1989 † |
| GIMENEZ RAYMOND     | 12/05/2012 † | JULIEN DAVY              | 11/11/2018   | LOJEK HENRI             | 07/12/1985 † |
| GINOUVES HENRY      | 14/11/2020   | KAHAL ABED               | 08/01/2017   | LOPEZ MODESTO           | 01/01/2003   |
| GIRARDEAU MORGAN    | 20/03/2025   | KERKADENE CHERIF         | 15/11/2020   | LORS YVES               | 13/12/2001   |
| GIRARDEY SEBASTIEN  | 02/12/2021   | KERKOUR SAID             | 06/11/2016   | LOUMAGNE JACQUES        | 04/12/1987   |
| GIRARDO AMAND       | 18/05/2008 † | KHIDER BERNARD           | 14/05/2006   | LOUETTE LUCIE           | 14/07/2025   |
| GIRAUD ALAIN        | 01/01/2009 † | KIENTZ ANDRE             | 01/01/2007 † | MAGNIEN ISABELLE        | 07/12/2023   |
| GIRAUD JEAN         | 14/09/1975 † | KLOCKER HANS PETER       | 03/11/2006   | MALHERBE PIERRE         | 06/06/1993 † |
| GIRAUDON J-PIERRE   | 13/05/2007   | KNOLL WERNER             | 08/12/1990   | MANIBAL-PAGES BRIGITTE  | 15/11/2014   |
| GIRON CHRISTIAN     | 23/03/2003   | KRZEMIANOWSKI MIRTYL     | 01/01/2009   | MANNIER BRUNO           | 13/05/2007   |
| GONSOLIN DIDIER     | 03/12/1988 † | L HERBETTE ALAIN         | 13/03/2005   | MANTEL FRANCK           | 07/12/2025   |
| GONTARD CLAUDE      | 04/12/1987   | LABBE SEBASTIEN          | 08/12/2022   | MARCE CHRISTIAN         | 06/11/2016   |
| GONZALEZ DAVID      | 12/12/2024   | LACOUR RENE              | 22/11/2001 † | MARCHAND THIERRY        | 12/05/2012   |
| GOUSSARD CHRISTINE  | 17/11/2019   | LAFONT ANDRE             | 06/07/1991 † | MARCHANT ROBERT         | 03/12/1989   |
| GOV CHRISTINE       | 13/05/2007   | LAGERBE JEAN-MARIE       | 14/05/2006   | MARET CYRILLE           | 08/12/2022   |
| GRAVIGNY SERGE      | 01/01/2009   | LAGUSI PIERRE            | 14/05/2006   | MARIE-LOUISE MARC       | 15/11/2020   |
| GRECH J-LOUIS       | 23/03/2003   | LAI RAOUL                | 18/05/2008   | MAROLLEAU HERVE         | 05/11/2017   |
| GRIMAUD THIERRY     | 08/12/2022   | LALLEMAND JULIEN         | 08/12/2022   | MARRE HERVE             | 12/12/2024   |
| GROS SERGE          | 06/11/2016   | LANDAIS ALEXIS           | 02/12/2021   | MARTIN BRUNO            | 04/12/1987   |
| GROSPERRIN JACQUES  | 14/11/2020   | LANDIER MICHEL           | 13/03/2005   | MARTIN CHRISTIAN        | 23/03/2003   |
| GROSSAIN CHRISTOPHE | 22/11/2015   | LANGLAIS LIONEL          | 15/03/1998   | MARTINET SANDRINE       | 07/12/2023   |
| GUACIDE J-GERARD    | 02/12/2021   | LAPEYRE CHRISTIAN        | 19/03/2011   | MARTINS CELSO           | 29/06/2016   |
| GUENOT CHRISTIAN    | 07/12/1985   | LARCHER PASCAL           | 07/12/2023   | MASNIERES JEAN LUC      | 12/05/2012   |
| GUERIN PIERRE       | 15/11/2014   | LASCOUMETTES PATRICK     | 13/05/2012   | MASSINA CHRISTOPHE      | 08/12/2022   |
| GUERRERO GILLES     | 08/12/2022   | LATESTERE CHRISTIAN      | 09/05/2010   | MATHIEU FABRICE         | 17/11/2013   |
| GUESDON WILFRIED    | 07/12/2025   | LAUDE VERONIQUE          | 08/12/2022   | MATHONNET GEORGES       | 01/12/2009   |
| GUILLON JACKY       | 16/11/2019   | LAVENIR OLIVIER          | 08/12/2022   | MATUSZEWSKI GAE         | 07/12/2025   |
| GUILLON THIERRY     | 13/05/2007   | LAVILLE BENOIT           | 05/11/2017   | MAUPU PATRICK           | 13/03/2005   |
| GUIRAUD WILFRIED    | 11/11/2018   | LE CAP MARC ANTOINE      | 22/11/2015   | MAUREL GILLES           | 28/02/1983 † |
| GUNTI MARIE-JOSE    | 07/12/2023   | LE COADOU CAROLE         | 07/12/2025   | MAYANCE ROLAND          | 08/12/2022   |
| GUTTADAURO GILLES   | 08/05/2010   | LE COADOU MICKAEL        | 08/12/2022   | MECHIN STEPHANE         | 16/11/2013   |
| GUYARD JEAN MICHEL  | 17/11/2013   | LE CRANN CHRISTIAN       | 13/05/2012   | MEIGNAN LAETITIA        | 01/08/1999   |
| HALOPEAU ERIC       | 17/11/2019   | LE DONNE RICHARD         | 03/05/2009   | MENDIBURU GREGORY       | 12/12/2024   |

|                        |              |                         |              |                          |              |
|------------------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| MEREUX GERALD          | 12/12/2024   | PERES MARCEL            | 14/11/2020   | SALAS DOMINGO            | 01/01/2012   |
| MERLIN PHILIPPE        | 07/12/2025   | PERLETTI J-FRANCOIS     | 22/11/2015   | SALTZMANN MICHEL         | 11/03/2021 † |
| MERY PATRICK           | 08/12/2022   | PERONNE LAURENT         | 07/12/2025   | SANCHIS MICHEL           | 23/05/1986   |
| MESBAH KADER           | 17/11/2019   | PEROU CHRISTOPHE        | 11/11/2018   | SAND EMILE               | 04/12/1987 † |
| MESBAH MUSTAPHA        | 17/11/2019   | PERRICONE FREDERIC      | 02/12/2021   | SANDERS YVES             | 13/03/2005   |
| MESLAYE J-CLAUDE       | 18/12/1983   | PERRIOT ALAIN           | 12/12/2024   | SANTAMARIA JOSE          | 13/03/2005   |
| MESSINA ANGELLA        | 03/05/2009   | PESQUE PAUL-THIERRY     | 06/11/2016   | SANTERNE ANDRE           | 14/11/2020   |
| METRAL EDOUARD         | 01/01/2009   | PETIT HERVE             | 15/11/2014   | SANZ JACKY               | 18/05/2008 † |
| METZGER J-PAUL         | 03/12/1988   | PETIT PASCAL            | 07/12/2025   | SARRAZIN THIERRY         | 05/11/2017   |
| MEYLLEUX DOMINIQUE     | 16/11/2019   | PHILIPPE MAURICE        | 14/09/1975 † | SATABIN LAURENT          | 15/11/2014   |
| MEYNIER SERGE          | 15/11/2014   | PICART DOMINIQUE        | 16/11/2013   | SCAVINO PHILIPPE         | 18/05/2008   |
| MEZIN ERIC             | 12/05/2012   | PIEJAK GABRIEL          | 07/12/2025   | SCHAEFFER ROBERT         | 03/12/1989 † |
| MICHELET LUDOVIC       | 12/12/2024   | PIERON ROLAND           | 20/10/2019   | SCHMITT ALAIN            | 03/12/2020   |
| MICOLLET STEPHANE      | 08/12/2022   | PIERROT-CRACCO PASCALE  | 14/05/2006   | SCHULER VALERIE          | 08/12/2022   |
| MILLOT DIDIER          | 07/12/2025   | PIETRI LOIC             | 08/12/2022   | SEEL WILLIAM             | 17/11/2019   |
| MIKSA EDMOND           | 12/12/2024   | PILI ROGER              | 14/11/2020   | SEGARD JACKY             | 17/11/2019   |
| MOISSON HENRI          | 03/03/1996   | PINA GUY                | 01/01/2018   | SEGUIN ARNAUD            | 22/11/2015   |
| MOMMENS CLAUDE         | 18/05/2008   | PINNA JEAN-JACQUES      | 24/03/2002 † | SEGUIN REGIS             | 08/12/2022   |
| MONDIERE ANNE-SOPHIE   | 20/11/2014   | PION BRUNO              | 15/11/2020   | SEMPE YVES               | 19/03/2011   |
| MOOR JEAN-MARC         | 12/05/2012   | PIPREL FRANCOIS         | 11/11/2018   | SERANDREI NICOLAS        | 07/12/2023   |
| MOREAU HUBERT          | 17/12/2000 † | POLETTE MICHEL          | 07/12/2023   | SERE JACQUES             | 03/12/1989 † |
| MOREAU RENE            | 13/05/2007   | PORCHET ERIC            | 13/05/2007   | SEREN BRUNO              | 01/01/2012   |
| MORENO PASCAL          | 28/03/2004   | PORET SEVERINE          | 17/11/2013   | SERIN JACQUES            | 14/11/2020   |
| MORFIN GERARD          | 06/07/1991 † | POSSAMAI STEPHANIE      | 26/11/2015   | SEVAUX RAPHAEL           | 19/03/2011   |
| MOTTIN LAURENT         | 11/11/2018   | POTEAUX PAUL            | 13/05/2007   | SEVESTRE GUILLAUME       | 06/11/2016   |
| MOUETTE CATHY          | 16/11/2019   | POTTIER MICHEL          | 08/12/1990   | SIGAUD NICOLAS           | 11/11/2018   |
| MURAKAMI KIYOSHI       | 16/04/1985   | POUPIN FRANCOIS         | 12/12/2024   | SIGNAT JACQUES           | 01/01/2018   |
| MURATI CHARLES         | 13/03/2005   | PRADAYROL LIONEL        | 13/05/2012   | SIMON J-CLAUDE           | 22/11/2001   |
| MURE BRUNO             | 11/11/2018   | PRESLIER JEAN-LOUIS     | 16/11/2013   | SIMON LUCIEN             | 16/11/2013   |
| NABIS MAURICE          | 13/12/2001   | PROVOST MICHEL          | 01/01/2009 † | SIONNEAU LAURENCE        | 01/01/2017   |
| NAERT LIONEL           | 19/03/2011   | PUGET BERNARD           | 24/03/2002   | SORRIANO CHRISTIAN       | 18/05/2008   |
| NAPOLETANO FRED        | 21/03/1999   | QUELLIEN JEAN-CLAUDE    | 08/12/2022   | SOUCHARD PATRICK         | 16/11/2013   |
| NAVARRO HERVE          | 08/12/1990   | RABILLON LAURENT-PIERRE | 12/05/2012   | SOUDAY BRUNO             | 11/11/2018   |
| NGANDU LUPOPOLA MICHEL | 05/11/2017   | RAIGNE J-JACQUES        | 02/03/1997   | SOUFI MAHMOUD            | 07/12/2025   |
| NGUYEN DIDIER          | 12/12/2024   | RALITE FRANTZ           | 12/05/2012   | SOUFI SAAD               | 18/05/2008   |
| NICHILO SARAH          | 20/11/2014   | RAMON MICHEL            | 08/12/1990   | SOUMEILHAN JOEL          | 15/11/2020   |
| NOEL J-CLAUDE          | 01/01/2010   | RAMOND MURIEL           | 09/05/2010   | STAUBLI CHARLES          | 04/12/1987   |
| NOIRBUSSON RENAN       | 15/11/2020   | RANDOULET JEAN PIERRE   | 03/03/1996   | STOLL STEPHANE           | 08/12/2022   |
| NOLIN PATRICK          | 13/05/2007   | REDON RAYMOND           | 03/12/1988   | SUPERNANT XAVIER         | 16/11/2013   |
| OPITZ FRANK            | 20/03/2011   | REGE REMY               | 15/11/2014   | TABERNA PIERRE           | 04/12/1987 † |
| OPITZ PATRICK          | 13/05/2012   | RENAULT CHRISTIAN       | 04/12/1987   | TABONE JEAN CHARLES      | 01/01/2011   |
| OPY JEAN PAUL          | 13/05/2007   | RENAULT DAWN            | 26/02/2002   | TABUTEAU PHILIPPE        | 03/05/2009   |
| ORENES GILLES          | 13/03/2005   | RENDI J-MARIE           | 18/05/2008   | TARASIUK JEAN PAUL       | 03/05/2009   |
| ORTALA PIERRE          | 08/12/2022   | RENELLEAU YVON          | 06/01/1989   | TAYOT PASCAL             | 10/12/2002   |
| ORVELIN VINCENT        | 08/12/2022   | RENOU LOUIS             | 04/12/1987 † | TCHEUMEO AUDREY          | 08/12/2022   |
| OUALI MOHAMED          | 06/11/2016   | RETHORE DANIEL          | 13/05/2007   | TEIXEIRA SEBASTIEN       | 07/12/2023   |
| OURNAC ROBERT          | 03/12/1989   | RIABOFF FANNY           | 07/12/2025   | TEMANS YVAN              | 11/11/2018   |
| OUSSET ROBERT          | 23/03/2003   | RICHARD JEAN-MICHEL     | 13/05/2012   | TEURNIER JEAN            | 01/01/2009 † |
| OVISE THIERRY          | 12/05/2012   | RICARD MATHIAS          | 07/12/2025   | THELLIER PHILIPPE        | 05/11/2017   |
| PACTOLE-BIRACH RICHARD | 17/11/2013   | RIEU JEAN-CLAUDE        | 15/11/2014   | THIOULOUSE JEAN-MARC     | 07/12/2025   |
| PAGNIEZ BERNARD        | 14/05/2006   | RINER TEDDY             | 15/11/2018   | THIVAUD CLAUDE           | 04/12/1987   |
| PALATSI EMILE          | 02/05/2009   | RION LAURENT            | 17/11/2019   | THOMAS BERNARD           | 13/05/2007   |
| PANASSENKO ANDRE       | 13/12/2001   | RIQUIN JEAN-CLAUDE      | 01/01/2011 † | THOMAS LAURENT           | 01/01/2006   |
| PANZA CLEMENT          | 01/01/1993 † | RIVAS FRANCIS           | 22/11/2015   | THOMAS PAUL              | 19/03/2011   |
| PAPON JEAN             | 12/05/2012   | ROBALO MARCELIN         | 19/03/2011   | THOMAS PHILIPPE          | 15/11/2014   |
| PARENT GILBERT         | 04/12/1987 † | ROBARDET GUY            | 13/12/1986 † | TIGNOLA-CHARLES LAETITIA | 09/11/2010   |
| PARENT JEAN-PHILIPPE   | 17/11/2019   | ROBERT FRANCK           | 11/11/2018   | TISON PATRICK            | 17/11/2013   |
| PARPILLON DIDIER       | 21/03/1999 † | ROBERT PASCALE          | 30/05/1997   | TONDEUR J-CLAUDE         | 19/03/2011   |
| PASSALACQUA J-PIERRE   | 01/01/2009   | ROBERT YANNICK          | 05/11/2017   | TOUFOUTI SAID            | 08/12/2022   |
| PATERNOSTER HENRI      | 14/03/2019   | ROBIN THIERRY           | 20/03/2011   | TRAICA MAURICE           | 13/05/2007   |
| PATRY FLORIAN          | 08/12/2022   | ROCHERY VIVIANE         | 09/05/2010   | TRAVERSA PATRICE         | 13/05/2012   |
| PAULET HENRY           | 01/01/2008 † | ROCHEUX FABRICE         | 15/03/1998   | TROCHERIE JEAN           | 06/06/1993   |
| PAUTLER PIERRE         | 18/09/1987 † | RODRIGUEZ ANTHONY       | 03/12/2020   | TROTZIER PATRICK         | 13/03/2005   |
| PAVIA AUTOMNE          | 12/12/2024   | ROGER RENE              | 04/12/1987 † | TRUONG ERIC VAN THO      | 07/12/2025   |
| PEIGNE BERNARD         | 16/11/2013   | ROTKOPF J-CLAUDE        | 24/03/2002   | TULLIO MARC              | 09/05/2010   |
| PELATAN MICHEL         | 02/12/1984   | ROUFFIA ROGER           | 02/12/1984 † | TURPAULT HENRI           | 01/01/2009 † |
| PELLEGRINO FRANCK      | 17/11/2013   | ROUHET FREDERIC         | 22/11/2015   | TURREL J-LUC             | 17/11/2013   |
| PELTIER JEAN-PIERRE    | 17/11/2019   | ROUSSEAU STEPHANE       | 07/12/2025   | UGARTEMENDIA LOUIS       | 19/03/2011   |
| PEREA AURORE           | 07/12/2023   | ROUSSELLE ERIC          | 11/11/2018   | VACHIER MARC             | 09/05/2010   |
| PEREA NICOLAS          | 02/12/2021   | ROUX ALAIN              | 20/03/2011   | VACQUIER ALAIN           | 20/03/1994   |
| PERES DANIEL           | 09/05/2010   | ROZE REGIS              | 20/03/2011   | VADELORGE GIL            | 17/11/2013   |
| PERES MICHEL           | 20/03/1994   | RUBEL ERIC              | 17/11/2019   | VAGNERRE CHRISTOPHE      | 17/11/2019   |

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| VALENTE VINCENT           | 02/12/1984 † |
| VALENTE VINCENT           | 02/05/2009   |
| VALENTE VINCENT-JEAN      | 09/05/2010   |
| VALLEE LUCIEN             | 01/01/2009   |
| VALLELIAN BRUNO           | 03/12/1989   |
| VAN LAERE ROBERT          | 06/06/1993 † |
| VANBELLE CLAUDE           | 13/05/2007   |
| VARGAS MYRIAME            | 12/12/2024   |
| VAS ANDRE                 | 03/12/1988 † |
| VERDINO ERNEST            | 04/12/1987 † |
| VERET SEVERINE            | 17/11/2013   |
| VERGNE ROGER              | 14/09/1975 † |
| VERILLOTTE MARC           | 02/12/2021   |
| VERNIER MICHEL            | 08/12/1990   |
| VERRIERE BERNARD          | 01/01/2008 † |
| VIALET PHILIPPE           | 22/11/2015   |
| VIDAL ALAIN               | 15/11/2014   |
| VIDEAU SERGE              | 07/12/1985   |
| VIGNEAU Alain             | 15/11/2020   |
| VIEILLE MARCHISET VINCENT | 17/11/2019   |
| VILAIN J-FRANCOIS         | 22/11/2015   |
| VILAIN OLIVIER            | 03/05/2009   |
| VOINDROT ARMELLE          | 22/11/2015   |
| VOLANT CHRISTINE          | 18/05/2008   |
| VONPIERRE BRUNO           | 08/12/2022   |
| WAHRHEIT CYRILLE          | 15/11/2014   |
| WALTHER J-PAUL            | 03/12/1989   |
| WDOWIAK FRANCK            | 06/11/2016   |
| WLEKLY GEORGES            | 15/11/2014   |
| ZANELLA ERIC              | 11/11/2018   |
| ZELY FABRICE              | 01/01/2009   |
| ZEMZEMI MOHAMED           | 17/12/1991   |
| ZIN JEAN                  | 14/09/1975 † |
| ZULIANI BRUNO             | 01/01/2009   |

## LISTE DES HAUT GRADES - KENDO ET DISCIPLINES RATTACHEES



### KENDO 8ème DAN

YOSHIMURA KENICHI 25/11/2002

### KENDO 7ème DAN

ABLA MOHAMED 24/11/2011  
AIBA MISAKO 06/10/2013  
ARMAND ROGER 29/04/2007  
AUGUSTIN JEROME 29/11/2015  
BLANCHARD AURELIA 31/07/2022  
BLANCHARD HERVE 02/02/2014  
BOUSIQUE SYLVAIN 03/02/2013  
BRUNEL DE BONNEVILLE THIBAUT 14/04/2013  
CARPENTIER J-PAUL 03/05/2001  
DEBACKER BERNARD 08/02/2004  
DELAGE FRANÇOIS 30/05/2022  
DELAY FREDERICK 12/02/2006  
DURAND BERNARD 25/05/1999  
EDOU CYRIL 27/11/2018  
FUJII SHIGEMASA 03/05/2002  
GIROT J-CLAUDE 06/10/2013  
GOMEZ ACERO EMILIO 11/12/2006  
GRAUSEM JEAN-LUC 19/11/2011  
GUENTLEUR MICHEL 07/02/2010  
HAGOPIAN ALAIN 03/04/2016  
HEURTEVIN JEAN NICOLAS 29/11/2015  
INOUE YOSHINORI 29/04/2007 †  
KAMOCHI NORIYUKI 02/12/2018  
KOZAK JEROME 02/02/2014  
LABAYE PHILIPPE 08/07/2003  
LABRU J-PIERRE 08/02/2009  
LAVIGNE J-JACQUES 13/09/1998  
LE MOIGN IZUMIKO 18/08/2013  
LHEUREUX PIERRE 01/05/2006  
MAIRESSE YVES 01/02/2015  
MAURAN ROBERT 16/07/2016  
MOTARD ROLAND 13/04/2014  
MOUTARDE SILVAIN 27/11/2012  
MULLER JACQUES 11/02/2007  
NAGANO KAYOKO 30/05/2022  
NAITO ATSUSHI 30/09/2012  
OLIVRY DIDIER 29/11/2015  
PEZOUS JEAN CHRISTOPHE 30/05/2022  
PONTEAU PASCAL 30/09/2012  
PRUVOST CLAUDE 25/11/1998  
RAICK J-PIERRE 08/05/1993 †  
ROLAND GUY 30/09/2012  
SALSON FABIEN 04/02/2018  
SOULAS ALLAN 01/06/2015  
TADA RIUZO 01/01/2017  
TUVI ANDRE 03/05/2000  
TUVI JEAN CLAUDE 02/02/2014

### KENDO 6ème DAN

ANDREEV EVGENY 02/12/2018  
BERNAERS RAPHAEL 11/06/2006  
BERTOUT JONATHAN 30/05/2022  
BLACHON FRANCOIS 04/02/2018  
BLACHON ROMAIN-ANTOINE 08/02/2009  
BONIA J-MICHEL 11/02/2007  
BOTBOL STEPHANE 25/11/2014  
BOURREL FRANCOIS 11/02/2007  
BRESSET GEORGES 20/11/2011 †  
BRIOUZE FRANCOIS 01/01/2008 †  
BRIQUET LAURENT 07/02/2016  
BRUTSCHI HERVE 11/02/2001  
CANCALON FRANCOIS 05/08/2011  
CARPENTIER JEAN 31/07/2022  
CHARDONNET GILBERT 26/05/2019

CHARLEMAINE DANIEL 30/09/2012  
CHAUDRON LAURENT 21/04/2002  
CHODKOWSKI SYLVAIN 22/05/2023  
DAVID CHRISTIANE 01/08/1999  
DEBACKER STEPHANIE 26/05/2019  
DEGUITRE ALAIN 16/02/1997  
DELAY FRANCOIS 11/02/2001 †  
DELORME PIERRE 01/01/2016  
DI MEO ALAIN NICOLAS 03/02/2019  
DIEBOLD AXEL 29/11/2015  
DUFET LIONEL 05/02/2023  
DUPONT LUDOVIC 13/04/2014  
EZAKI TAKASHI 05/02/2012  
FLEURY SEBASTIEN 02/12/2018  
FOURCADET JEAN-LOUIS 22/05/2023  
FOURNIER J-PAUL 07/02/2016  
FOURNIER MARIKA 07/06/2009  
GOULLON JULIEN 30/05/2022  
GUADARRAMA VINCENT 03/08/2012  
HAMOT ALBAN 22/05/2023  
HAMOT CLAUDE 07/05/1983 †  
HAMOT ERIC 31/03/1997 †  
HIDALGO MICHEL 30/09/2012  
HOARAU JEAN YVES 09/02/2003  
HOUNNOU LUDOVIC 03/02/2019  
ISCKIA FRANCOIS 06/10/2013  
ISCKIA THIERRY 27/03/2000  
KIMURA KEIKO 11/04/1994  
LE COZ DOMINIQUE 22/05/2023  
LE ROUX PIERRE 22/05/2023  
LEPLAT THIERRY 29/11/2015  
LOIDI PASCAL 31/07/2022  
LOUIS-MARIE ROBERT 05/02/2017  
MALASSIS ERIC 31/07/2022  
MAUTRET YVON 30/05/1988  
MAYAUD THIERRY 16/04/2005  
MICOUT LAURENT 11/12/2022  
MOHATTA MOHAMED 13/04/2014  
MONTESSINOS SYLVIO 03/02/2019  
MONTIGNY J-PAUL 06/08/2008  
NAEGELE PATRICE 22/05/2023  
NAKABAYASHI KOICHI 30/05/2022  
NGUYEN PIERRE 02/02/2014  
PAQUET SERGE 29/04/2007 †  
PARISSIER ROLAND 10/02/2002  
PERE SABINE 02/08/2013  
PERRIN SERGE 12/02/2006  
PETITMANGIN ALEXANDRE 01/02/2015  
PILFER ALAIN 29/04/2011  
PRUVOST-HUYNH ODILE 26/05/2019  
RENIEZ J-PIERRE 01/01/2006  
ROYO MICHEL 01/06/2015  
SABATO VITO LEONARDO 16/09/2007  
SABOURET ALEXANDRE 05/08/2011  
SAUVAGE JEAN-JACQUES 31/07/2022  
SCHMITT BERTRAND 30/05/2022  
SICART GUILLAUME 03/04/2016  
SOULAS JEAN-PIERRE 18/04/1999 †  
STOLARZ PAULINE 22/05/2023  
SYLLA MARVIN 21/07/2018  
TRAN FREDERICK 18/04/1999  
VO XUAN SO 05/02/2023  
VIGNEAU PATRICK 06/10/2013  
YAMANAKA HIDEHIKO 22/05/2023  
YONNET ERWIN 14/05/2017  
YOSHIWAZA MIHO 22/05/2023

### IAIDO 7ème DAN

GOMEZ ACERO EMILIO 08/06/2008  
MERLIER PHILIPPE 05/11/2017  
RAICK J-PIERRE 16/11/1996 †  
RODRIGUEZ ROBERT 01/11/2007  
SAUVAGE J-JACQUES 01/11/2007

### IAIDO 6ème DAN

BOURREL FRANCOIS 04/11/2001  
BOUSIQUE J-CLAUDE 24/02/2002  
COTTINEAU CHRISTOPHE 23/06/2017  
DELAY FRANCOIS 04/11/2001 †  
GRILLOT BERNARD 11/08/1994  
HAUBERT ANDRE 19/05/2019  
HEITZ VINCENT 19/05/2019  
JUNOT ANDRE 23/10/2005  
LOSSON DOMINIQUE 17/05/2015  
RIBAL MICHEL 01/01/2016  
RITTERZSKI YVAN 17/11/2018  
SOULAS JEAN-PIERRE 01/11/2004 †  
TIREL JEAN 01/11/2004  
TUVI ANDRE 01/03/1985  
VIGNEAU PATRICK 14/11/2010

### JODO 7ème DAN

BLAIZE GERARD 03/08/1998  
CHABAUD DANIEL 04/11/2007  
LAURIER EMMANUEL 04/11/2007  
MARIE DIT MOISSON CORINNE 04/11/2007  
RENIEZ J-PIERRE 02/08/1993

### JODO 6ème DAN

BAYARD Olivier 18/09/2022  
CHABAUD FABIEN 18/09/2011  
CHAMPEIMONT DANIEL 06/12/2008  
CUGE NATHALIE 04/11/2007  
DUART JEAN-LUC 18/09/2022  
FOUGERAY CHANTAL 02/09/2012  
ISSENJOU MICHEL 25/01/2020  
LAMOTTE FABRICE 04/11/2007  
POVEDA ALEXANDRE 10/09/2017  
RODRIGUEZ ROBERT 05/10/2002  
SALMONT LUC-ANTOINE 01/11/2003

### NAGINATA 6ème DAN

CHARTON SIMONE 01/01/1993 †  
DESCHAMPS MARTINE 09/05/2003  
HAMOT CECILE 09/05/2003

### SPORT CHANBARA 7ème DAN

CHERRUAULT JOCELYN 13/01/2012  
DANNEMARD JEAN CHRISTOPHE 17/03/2012  
FONFREDE JACQUES 13/01/2012  
GIROT J-CLAUDE 13/01/2012  
LESCUYER CELINE 17/03/2012  
TREMELLAT CHRISTIAN 17/03/2012  
YOSHIMURA KENICHI 01/05/1995

### SPORT CHANBARA 6ème DAN

ARSENE BENJAMIN 12/06/2021  
DESENCLOS BENJAMIN 12/06/2021  
GIROT ALAIN 25/06/2017  
HAMOT ERIC 27/04/2002  
PRUVOST CLAUDE 27/04/2002  
SOULAS JEAN-PIERRE 27/04/2002 †